

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

*Travail – Justice – Solidarité*

---

**REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU**

**STRATEGIE REGIONALE  
DE REDUCTION DE LA PAUVRETE EN GUINEE**

***Octobre 2003***

## TABLE DES MATIERES

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I – CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION</b> .....	4
1.1 Aperçu général de la Région et son potentiel de développement.....	4
1.2 Les atouts et les contraintes de développement de la Région.....	5
<b>II – ANALYSE DE LA PAUVRETE</b> .....	7
2.1 L'accès aux infrastructures de base.....	7
2.1.1 L'accès aux infrastructures de transport.....	7
2.1.2 L'accès à l'eau potable et à l'électricité.....	9
2.2 L'accès aux services sociaux de base.....	9
2.2.1 L'accès aux services scolaires et sanitaires.....	10
2.2.2 L'accès aux services de santé.....	16
2.3 Les principaux facteurs de la pauvreté.....	16
<b>III – LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT</b> .....	17
<b>IV – LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE</b> .....	18
4.1 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL.....	18
4.1.1 Le sous-secteur agricole.....	19
4.1.2 Le sous-secteur de l'élevage.....	38
4.2 LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE ET ARTISANAL...39	39
4.2.1 La valorisation du potentiel touristique.....	39
4.2.2 La valorisation du potentiel artisanal.....	40
4.3 PROMOTION DES PME/PMI.....	41
4.4 AMELIORATON DES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	42
4.4.1 Amélioraton de l'accès à l'éducation.....	42
4.4.2 Amélioraton de l'accès aux services de santé.....	51
4.4.3 La lutte contre le VIH/SIDA.....	56
4.4.4 Amélioraton de l'accès à l'eau potable.....	57
4.5 AMELIORATON DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES.....	58
4.5.1 Amélioraton des infrastructures de transport.....	58
4.5.2 L'Énergie.....	59
4.5.3 Les Télécommunications.....	60
4.6 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	61
4.7 AMELIORATION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES.....	62
<b>V - CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE</b> .....	64
5.1 La phase de programmation.....	64
5.2 L'exécution des programmes et projets.....	65
5.3 Le suivi et évaluation.....	65
5.4 Le rôle de la société de civile.....	66
5.5 La stratégie de communication.....	67
5.6 Le cadre fiscal à moyen terme.....	68
<b>ANNEXES</b> .....	
• Cadre logique de mise en œuvre de la stratégie.....	71
• Processus itératif.....	76

## **INTRODUCTION**

Le processus de formulation et de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée a été entamé en Février 2000. Au terme de deux ans de réflexions et de concertations, cette stratégie a été adoptée par le Gouvernement en Janvier 2002.

En application de la politique de déconcentration et de décentralisation du Gouvernement et des recommandations de l'Atelier national consacré à la mise en œuvre de cette stratégie, chaque région administrative du pays doit se doter d'une stratégie propre à son contexte.

L'objectif est de rendre plus efficace les efforts de lutte contre la pauvreté, grâce à une stratégie plus adaptée à la fois aux potentiel et contraintes de développement de la région et aux préoccupations essentielles de ses populations. Il s'agit également de renforcer le processus de déconcentration et de décentralisation de la gestion du développement. Enfin, l'exercice doit contribuer au renforcement des capacités des structures à la base, notamment en matière de conception, de formulation, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des politiques de développement.

La stratégie de réduction de la pauvreté dans la région administrative de Mamou a été initiée dans ce cadre. Elle s'inscrit également dans la dynamique des réflexions initiées en Octobre 1999 par le Conseil des Préfets de la région visant l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires en vue d'accélérer son développement. L'enjeu de la stratégie est de servir de cadre à toutes les interventions en faveur du développement de la région.

Pour atteindre les objectifs visés, les acteurs à la base (autorités déconcentrées et décentralisées, services techniques, société civile, populations) demeurent au cœur du processus de formulation et de mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, en plus de celui mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du DSRP national, un processus de concertations spécial a été engagé au sein de la région pour définir les objectifs et stratégies prioritaires de réduction de la pauvreté ainsi que les conditions de leur réalisation.

Le présent document est structuré comme suit : i) Contexte de développement de la région (aperçu général de la région, potentiel et atouts de développement), ii) Analyse de la pauvreté, iii) Programmes et projets en cours dans la région, iv) Objectifs et stratégies de réduction de la pauvreté, et v) Conditions de mise en œuvre de la stratégie, vi) Annexes.

## I- CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION.

### 11. Aperçu général de la Région et de son potentiel de développement

La Région administrative de Mamou partage, avec celle de Labé, la Région naturelle de la Moyenne Guinée. Elle est située entre les 9<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord, et les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> degrés de longitude Ouest .

Elle comprend :

- trois (03) Préfectures : Mamou, Dalaba et Pita ;
- trois (03) Communes Urbaines (CU) ;
- trente trois (33) Communautés Rurales de Développement (CRD) et ;
- cent quatre vingt seize (196) Districts.

La Région Administrative de Mamou couvre une superficie de 15. 900 km<sup>2</sup>. Elle est limitée

- au Nord par les Préfectures de Lélouma, Labé, Tougué et Dinguiraye,
- à l'Est par les Préfectures de Dabola et Faranah,
- au sud par la République de Sierra Léone
- à l'Ouest par les Préfectures de Kindia et Télémélé.

Elle abrite une population de 618.218 habitants (RGPH 96), soit une densité moyenne de 39 habitants au km<sup>2</sup>.

Tableau I : Répartition de la population de la Région de Mamou par préfecture et par sexe.

N°	Préfectures	Hommes	Femmes	Total	%	Superficie km <sup>2</sup>	Densité (h/km <sup>2</sup> )
1	MAMOU	114.964	121.362	236.326	38,6	8000	30
2	DALABA	62.320	74.336	136656	22,3	3.200	43
3	PITA	105.834	133.402	239.236	39,1	4.700	51
4	TOTAUX	283.118	329.100	612.218	100	15.900	39

Source : Programme pluriannuel d'investissement des CRD de Mamou ; Mars 2002.

La Région administrative de Mamou est essentiellement agropastorale. Quatre vingt sept pour cent (87%) de la population active pratique l'élevage et l'agriculture.

On y trouve de grandes plaines et quelques bas-fonds rizicoles.

L'agriculture intensive est pratiquée dans les tapades , qui sont des enclos dans lesquels sont situées les habitations et les cultures continues, enrichis continuellement par les ordures ménagères organiques et les fumures .

L'artisanat et le Tourisme représentent la deuxième activité de la Région.

Le climat, le paysage et l'accessibilité font de la Moyenne Guinée en général, et de la Région administrative de Mamou en particulier, un des meilleurs lieux touristiques de la République de Guinée.

L'artisanat est pratiquée dans toutes les zones urbaines de la Région ; et de façon complémentaire et parallèle à l'agriculture dans toutes les zones rurales.

Cependant, dans l'ensemble, la Région de Mamou est confrontée à certaines contraintes. Les problèmes de pâturages et de vol du bétail, le faible aménagement de zones cultivables, le faible accès aux intrants, les problèmes de facilitation et d'insuffisance de promotion du tourisme et de débouchés pour l'artisanat sont au nombre des contraintes qui entravent le développement de la Région.

## **1.2- Les atouts et les contraintes de développement de la Région.**

La Région administrative de Mamou et celle de Labé partagent, à quelques variantes près, les mêmes contraintes d'aménagement et de développement. La Région de Mamou présente des atouts certains pour son développement :

- C'est une Région à position géographique privilégiée, de carrefour entre les différentes Régions du pays, et entre les pays frontaliers du Nord et du Sud.
- C'est une Région fortement peuplée, à faible étendue, plus urbanisée, mieux structurée et mieux équipée, où l'opportunité de diversifier les activités non agricoles existent (tourisme, artisanat, PME, services...)
- C'est aussi une Région fortement irriguée d'où partent les principaux cours d'eaux qui alimentent les fleuves côtiers et ceux de l'Afrique de l'Ouest.

L'essor économique et social de la Région n'est cependant pas sans contraintes .

- C'est la Région dont le relief est le plus montagneux et le plus compartimenté, limitant sensiblement les possibilités de mise sur pied de grands projets de développement culturels.
- Les démarches d'intervention sur le milieu rural doivent s'adapter à des types d'exploitations agricoles minuscules, nombreuses, souvent féminines et fréquemment associées à d'autres activités.
- Le relief exige de consentir des efforts supplémentaires dans les domaines de l'accessibilité (création et entretien de pistes rurales), de conservation des milieux naturels et de la lutte contre l'érosion.
- Les difficultés de développement du secteur rural, associées aux fortes densités, engendrent les plus grands mouvements d'exode rural, au détriment des programmes de mise en valeur des zones de productions.

A cela il convient d'ajouter d'autres contraintes largement partagées par les autres Régions : difficultés d'accès aux intrants (semences améliorées, engrais..), insuffisance des systèmes de financement existants, faibles dynamiques des initiatives privées, déficit d'encadrement de la part des services publics concernés.

Au regard des atouts et des contraintes , il découle que la problématique d'aménagement et de développement de la Région administrative de Mamou consiste à savoir dans quelle mesure et par quelles actions cette Région parviendra-t-elle à :

- Mettre en valeur ses potentialités, relativement limitées mais diversifiées et parfois spécifiques,
- Ralentir , le dépeuplement des campagnes par l'amélioration du niveau de vie et d'équipement des zones rurales et le renforcement du développement urbain,
- Mettre à profit les apports financiers de ses immigrants et leur attachement au pays natal afin de soutenir à court terme le financement des actions de développement local et participatif,
- Inciter l'investissement et le développement de certaines activités prometteuses et spécifiques à la Région (tourisme, artisanat, commerce et services) ,
- Diversifier son économie à moyen et long termes pour soulager l'agriculture qui demeure jusque là le principal secteur pourvoyeur d'emplois.

## II - ANALYSE DE LA PAUVRETE.

Dans l'analyse du profil de pauvreté, la Moyenne Guinée est, après la Haute Guinée, la Région la plus pauvre du pays. La carte indiquant le degré de pauvreté par Préfecture sur la base de 15 indicateurs montre que la Région de Mamou a un degré de pauvreté moins accentuée que celle de Labé ; et qu'à l'intérieur de cette Région, la Préfecture de Mamou est à un degré de pauvreté moins accentué que les deux autres.

### 2.1 L'accès aux infrastructures de base

#### 2.1.1 L'accès aux infrastructures de transport.

La Région administrative de Mamou se trouve dans la partie ,à la fois la plus peuplée et la moins urbanisée du pays.

Le réseaux des routes primaires et secondaires de la Région est encore faible. Certaines de ses localités sont encore confrontés au problème d'accès, en raison soit de leur enclavement, soit du mauvais état des pistes et des routes. La situation des voies de communication de la Région figure dans le tableau ci-après :

Tableau II : Situation des Voies de communication de la Région

No	Désignation	Mamou	Dalaba	PITA	Total
1	Routes nationales (	276	90	152	518
	- Bitumées(Kms)	276	43	32	351
	- Nonbitumées(kms)	-	96	120	216
2	Routes régionales(kms)	188	42	-	230
	- Bitumées (kms)	-	-	-	-
	- Non bitumées(kms)	202	54	254	510
3	Gares routières (nombre)	3	1	1	5
4	Pistes rurales (kms)	1.195,3	663,3	679,4	2.541
5	Ponts métalliques (nombre)	3			3
6	Ponts en béton armé (nombre)	102	70	77	247
7	Bacs (nombre)	1		1	2
8	Chemin de fer (kms)	141	-	-	141

Source : Bureau Régional entretien routier – Mamou, 2003

Les infrastructures de transport favorisent le Commerce et les échanges.

Le Commerce occupe près de 10% des populations de la Région de Mamou (de la Moyenne Guinée en général). Mais de par son poids dans le Revenu des ménages, la fonction commerciale de cette Région dépasse de loin ses frontières. Ses ressortissants détiennent en effet plus de la moitié du commerce national et international.

Bien que peuplée de 90% de ruraux, la Moyenne Guinée et particulièrement la Région de Mamou tire 32,8% des revenus de ses ménages d'activités non agricoles, principalement commerciales.

Les Revenus d'origine externes à la Région, représentés par les envois de fonds (21,8%) et autres transferts (7,1%) constituent plus du quart du revenu des ménages ; soit nettement plus que tous les revenus agricoles réunis qui ne participent que de 23% du total.

Par ses revenus et leurs retombées financières, on peut considérer que 60% environ des ménages de la Région sont liées aux activités commerciales. Il faut noter cependant qu'une grande partie des ces activités se déroule dans l'informel.

Des marchés hebdomadaires importants facilitent les échanges, au moins un par sous-préfecture, dont les plus importants sont :

- Porédaka , Dounet et Gongoret dans la Préfecture de Mamou.
- Dalaba Centre et Kankalabé dans la Préfecture de Dalaba.
- Timbi Madina, Pita Centre et Ninguélandé dans la Préfecture de PITA.

Généralement les transactions entre la Région et les autres espaces nationaux ou étrangers portent sur :

- A l'exportation : mangues, oranges, avocats, pomme de terre, patate douce, oignons, piment, cire d'abeille, miel, grains de néré, gingembre, produits maraîchers, bétails..,
- A l'importation ou en transit : Cola, huile de palme, sel, produits manufacturés, riz importé..

Deux grands circuits de transport se sont constitués à cet effet:

- le premier consiste en la collecte et la distribution des produits importés ou locaux. Ce circuit est géré, à l'image du commerce, par les centres commerciaux structurants,
- Le second intéresse les échanges entre la Moyenne-Guinée et la Capitale, ainsi que les échanges inter-régionaux, ou d'import – export. Ce commerce est tenu par de grands négociants du pays installés généralement à Conakry et à Mamou.

D'une manière générale, ces activités imbriquées de commerce, de transport et de magasinage, génèrent au niveau de la Région des revenus importants qui participent efficacement à la lutte contre la pauvreté.

## 2.1.2 L'accès à l'eau potable et à l'électricité

Les chances d'accès à l'eau potable et à l'électricité sont encore faibles dans la Région, et ce, en dépit des importants investissements réalisés ces dernières années :

- 6,7% des ménages de la région ont l'eau courante avec le robinet et 24% l'eau de forage,
- seulement 5,3% des ménages ont l'électricité comme mode d'éclairage,
- 0,3% des ménages de la Région ont accès au téléphone.

## 2.2- L'accès aux services sociaux de base.

### 2.2.1 Accès aux services scolaires

#### ✓ *Les données scolaires*

Le secteur éducatif de la Région est constitué de l'élémentaire, des secondaires et écoles professionnelles.

De 1991 à 2001 le nombre d'écoles au niveau du primaire a été multiplié par 1,9 passant de 230 à 452. Durant la même période le taux d'accroissement des salles de classe a été de 2,3 passant de 677 à 1584 salles en dur ; et le nombre d'élèves est passé de 26.558 à 62.688, soit un accroissement de 2,4 inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,9.

Selon les statistiques de 2001/02, le taux brut de scolarisation dans la Région est de 59%, résultat inférieur à ceux réalisés par les autres Régions. (Kankan : 69%, N'Zérékoré : 60%, Kindia : 70%).

On y compte cependant, en moyenne, 39,5 élèves par salle, contre 43 à Kankan, 43,1 à Conakry et 42,2 à l'échelle nationale.

Tableau III : Situation des écoles primaires (au 26 Mars 2001)

N°	Préfectures	Ecoles (nombre)	Classes		Elèves			Maîtres
			Nombre	En dur	Nombre	Filles	Garçons	
1	Mamou	192	672	672	29.004	10.791	18.213	607
2	Dalaba	113	400	400	14.062	5.285	8.777	285
3	Pita	147	51 2	512	19622	8.239	11.383	419
Totaux		452	1.584	1.584	62.688	24.315	38.373	1.311

En 1991/ 92, la Région administrative de Mamou comptait 22 établissements d'enseignement secondaire pour 135 salles de classes, contre 30 établissements pour 241 salles de classes en 2002.

Le nombre d'élèves est passé quant à lui de 4.965 élèves en 1991/ 92 à 13.106 en 2002 ; soit un accroissement de 2,6.

Le pourcentage des filles scolarisées a connu, au cours de cette période, un accroissement significatif : 35% en 1998/99 ; 38% en 2000 ; 39% en 2001 et 40% en 2002.

Tableau IV : Situation au secondaire (Collèges et Lycées)

N°	Préfectures	Ecoles	Classes	Elèves			Professeurs
				Total	Filles	Garçons	
1	Mamou	11	98	6 331	1 317	5 014	150
2	Dalaba	8	58	2 937	595	2 342	68
3	Pita	11	85	3 838	1 092	2 746	103
	Totaux	30	241	13 106	3 004	10 102	321

L'enseignement technique et professionnel est assuré dans les Préfectures de Mamou au niveau de trois (3) écoles (ENATEF, CFP, ENAE Tolo) pour un effectif de 208 élèves ; de Pita à l'école environnementale de Kinkon qui ouvrira ses portes au cours de l'année scolaire 2003-2004. .



### 2.2.2- L'accès aux services de santé.

La couverture sanitaire est relativement homogène dans la Région de Mamou entre les différentes Préfectures d'un côté, et les Sous – Préfectures de l'autre.

Bien que les principaux indicateurs expriment encore une certaine précarité de la situation sanitaire, des progrès réels sont enregistrés depuis quelques années grâce aux efforts des pouvoirs publics, des Ressortissants, des collectivités, des ONG et de la Coopération internationale.

Aussi, malgré l'accroissement du personnel enregistré depuis 1989, l'effectif est encore nettement insuffisant par rapport aux besoins.

Il faut cependant noter que la Moyenne Guinée en général, et la Région de Mamou en particulier, ont le taux de couverture en centres de santé des plus élevés du pays

Tableau V : Situation sanitaire de la Région en 2002.

N°	Désignation	Mamou	Dalaba	Pita	Totaux
1	Hôpitaux	1	1	1	3
2	Centres de santé	16	10	12	38
3	Centres santé améliorés	0	0	0	0
4	Postes santé	30	32	35	97
5	Dispensaires	2	0	1	3
6	Laboratoires	7	4	8	19
7	Pharmacies privées	2	1	2	5
8	Cliniques privées	8	0	0	8

Source : programme pluriannuel d'investissement de Mamou ; tranche 2002.

Au 31 décembre 2002, la Région administrative de Mamou comptait 38 Centres de Santé, et 97 Postes de Santé, soit en moyenne 16.110 habitants par Centre de Santé ; et 6.310 habitants par poste de santé.

En Août 2003 la situation de l'effectif du personnel de santé par catégorie socioprofessionnelle et par structure de la région de Mamou se présente selon le tableau ci-après :

Tableau VI : Situation du personnel de santé de la région

N°	Catégorie Structures	Medecin	AS	ATS	Pharma	TSP	Bio	TL	PP	SF	Comptab	A. Adm	Dentiste	Autres	Total
1	DRS	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3	8
2	DPS Mamou	3	1	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	13
3	DPS Dalaba	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
4	DPS Pita	4	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	9
5	Hôpital Mamou	9	7	17	1	0	1	6	1	2	1	1	2	17	65
6	Hôpital Dalaba	3	0	9	1	0	1	2	0	1	1	1	1	13	33
7	Hôpital Pita	4	4	13	1	0	0	1	0	1	1	1	0	11	37
8	18 CS de Mamou	0	5	48	0	1	0	2	0	3	0	0	0	0	59
9	15 PS de Mamou	0	1	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
10	10 CS de Dalaba	0	4	12	0	0	2	2	0	2	0	0	0	0	22
11	19 PS de Dalaba	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
12	12 CS de Pita	0	10	27	0	0	0	5	0	4	0	0	0	0	46
13	21 PS de Pita	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total		28	34	191	5	2	4	14	1	13	3	4	3	47	349

Source : rapport CTPS et fiche de collecte

NB : la colonne "Autres" est constituée par les agents contractuels (chauffeurs, maintenanciers, secrétaires, agents d'entretien, gardiens.)

**En terme de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an ;** la Région affiche les taux suivants : **65,7%** pour le BCG 63,1% pour le DTCl. 60,7% pour le DTC2 59,3% pour le DTC3 et 53,1% pour la rougeole. Au titre de comparaison pour la ville de Conakry, ces taux sont respectivement de 64,1% ; 60,5% ; 54% ; 49,7% et 45,6%.

**En terme de vaccination de femmes enceintes ou d'assistance à l'accouchement** la Région de Mamou affiche un taux de couverture vaccinale des femmes enceintes de 48% en juin 2003. Les extrêmes varient entre 26% au Centre de santé de Kounkourè (Mamou) à 82% à Timbi Madina (Pita).

En dépit de ces résultats appréciables, des efforts soutenus sont encore requis pour assurer à toute la population des services de santé accessibles et de qualité.



### **2.3 Les principaux facteurs de la pauvreté**

Durant les consultations menées avec les différentes composantes des populations de la Région administrative de Mamou, un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant la base de la pauvreté dans la Région :

- la faiblesse des revenus,
- la pauvreté et la rareté des terres de culture,
- Le non aménagement de ces terres,
- L'enclavement des zones de production,
- La faiblesse des débouchés pour les productions artisanales,
- La faible exploitation des potentialités touristiques,
- La dégradation des infrastructures de base,
- L'accès très insuffisant aux services d'éducation,
- La couverture démo-géographique insuffisante en Formations et personnel sanitaire,
- Une intensification de l'exode rurale, surtout masculine qui occasionne une forte pression sur les femmes en augmentant leur taux global d'activité,
- La systématisation du vol de bétail,
- La dégradation de l'environnement,
- La difficulté de conservation et de commercialisation des produits agricoles (produits maraîchers),
- La dispersion des efforts de développement, avec une faible implication des bénéficiaires ;
- L'accès difficile au foncier surtout pour les femmes.

### **III- LES PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS DANS LA REGION.**

La Région a bénéficié ces dernières années d'efforts considérables de la part du gouvernement, de ses partenaires, de ses ressortissants, aussi bien pour le développement des infrastructures à caractère économique que pour l'amélioration des services sociaux de base.

C'est ainsi qu'au titre des réalisations il faut mentionner :

#### **Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage**

- L'aménagement en pluvial de 128 ha par le PA-PDR / MG
- L'aménagement en irrigué de 60 ha par le FENU, le Fonds saoudien et le gouvernement guinéen,
- La mise en route du programme national contre les maladies et ennemis des cultures
- La mise en route du programme national d'appui à l'élevage (PAE)
- La construction de 4 magasins de stockage d'aliments réalisée à Dalaba par le PAE et les collectivités,
- La construction de 4 magasins d'intrants par la Fédération des paysans du Fouta, le PDR/ MG et les bénéficiaires,
- L'ouverture de 4 couloirs de vaccination du bétail à Dalaba,
- La construction de deux couloirs de vaccination à Porédaka et Dounet,
- La construction de trois d'abattage à Porédaka, Timbo et Ouré Kaba,
- La construction d'une boucherie moderne à Pita Centre et de deux aires d'abattage à Pita Centre et à Timbi Madina,
- Etc.

#### **Dans le domaine des infrastructures de base et des équipements**

- La construction et l'équipement de 45 postes de santé à Dalaba par le PDSS, le CECI, les collectivités, la FAO, le PACV , le Corps de la paix et le PDR/ MG,
- La construction et l'équipement de 42 écoles pour 102 salles de classes à Dalaba, par la KFW (17), l'OPEG (5), le PACV (2), le PA6PDR/ MG (3), le PASE (1), WEG(1), B M (3), et le projet Garafiri (2).
- La construction de 3 ateliers de saponification par le PDR à Dalaba,
- La construction, par le PACV, d'un marché à Dondé (Mafara) , de 2 centres d'accueil à Ditinn et Bodié, et d'un centre Nafa à Mity,
- Le forage de 36 puits domestiques et pastoraux par le PDR,
- Le forage de 207 puits améliorés par l'UNICEF (190) et le PACV (17),
- L'aménagement de 2 sources par le PACV ,
- La réalisation de 309 forages et de 33 puits améliorés à Pita
- La réalisation de 103,4 km de pistes rurales à Dalaba par le PDR,le PACV les ressortissants et les collectivités.
- La construction de 4m linéaires d'ouvrages de franchissement à Dalaba par le PACV ;
- La réalisation de 294 km de pistes rurales à Pita ;

#### **IV- LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE MAMOU**

Le but visé par la stratégie de réduction de la pauvreté dans la Région de Mamou est de mettre à profit le potentiel de développement de la Région pour améliorer durablement les conditions de vie des populations. Il s'agit d'asseoir les bases d'un développement économique soutenu avec une plus grande incidence sur le bien-être des populations. Il s'agit également de promouvoir l'équité entre les différentes zones et catégorie sociale de la Région.

Pour être adaptée au contexte local, cette stratégie a été élaborée à l'issue d'une consultation des populations de la Région. Elle s'articule autour des axes ci-après :

- La valorisation du potentiel agropastoral pour promouvoir la sécurité alimentaire,
- La promotion du potentiel touristique et artisanal,
- La Promotion des PME/PMI
- Le développement des services sociaux de base,
- La lutte contre le VIH/SIDA
- L'amélioration des infrastructures économiques
- La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles,
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles

##### **4.1 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL**

L'objectif est de promouvoir la sécurité alimentaire et d'améliorer substantiellement le revenu des populations. La réalisation dudit objectif passera par la levée des principales contraintes pesant sur le développement du secteur rural (agriculture, élevage).

Dans chacun des sous-secteurs (agriculture et élevage), en plus des politiques envisagées ci-dessous, l'amélioration de l'accès aux intrants et aux techniques améliorées de production d'une part, l'amélioration de la conduite de l'élevage, des méthodes de lutte contre le vol du bétail, du problème de l'eau et du parcours en saison sèche, d'autre part, seront déterminantes pour assurer la durabilité des bases productives. L'augmentation de la production et de la productivité dans le secteur en dépendra.

Dans cet ordre d'idées, la poursuite de la recherche appliquée dans le cadre d'une politique nationale adaptée au contexte spécifique de la région, la formation et l'appui à l'amélioration du système de production agricole et de bonification des tapades, de multiplication et de diffusion du matériel végétal et d'élevage amélioré devront bénéficier des efforts conséquents.

Dans l'optique d'une meilleure efficacité des interventions et d'une pérennisation des résultats, les organisations paysannes seront des acteurs de la mise en œuvre de cette politique.

#### **4.1.1-Le sous-secteur agricole**

La politique consiste à désenclaver les zones de production, à poursuivre les travaux d'aménagement des plaines et des bas-fonds, de réhabilitation et de développement des tapades, d'extension des cultures fruitières, avec la résolution des problèmes de transports et de conservation des fruits et légumes.

##### ***Le désenclavement des zones de production***

La Région de Mamou a l'avantage d'être celle dont la position est la plus centrale et la plus stratégique du pays. Elle s'étend sur la zone médiane du territoire nationale et commande ainsi tous les échanges routiers entre la Guinée maritime d'un côté, et les autres Régions de la Haute guinée et de la Guinée Forestière de l'autre ; entre la capitale et les pays voisins au nord ; et entre plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest auxquels elle est ouverte à travers la Moyenne guinée .

Elle a aussi l'avantage d'avoir toutes ces Préfectures facilement accessibles à travers un réseau routier national bitumé.

Cependant les liaisons fonctionnelles sous préfectorales, et en direction des zones de production et des sites touristiques méritent d'être améliorées. Cela aura des impacts considérables sur la dynamique agricole, touristique et commerciale de la Région.

***Sur le plan des infrastructures de transport et de désenclavement*** de zones touristiques et de production , des axes prioritaires sont envisagées :

- L'axe constitué par la RN26 qui relie Dalaba à Tougué via Ditinn et Kankalabé. L'importance de cet axe est due au fait qu'il dessert les plaines du versant Sud –Ouest du Fouta, zone a importantes potentialités agricoles et touristiques . Cette route avait été réhabilitée dans le cadre du projet d'aménagement des plaines de Ditinn-Fatako-Soumbalaka par la FAO et le FENU.
- L'axe Linsan- Dalaba, actuellement en ouverture avancée, désenclaverait d'importantes zones de production de la Sous Préfecture de Koba , ainsi que des zones touristiques.
- L'axe Ditinn-Porédaka-Timbo désenclaverait d'importants marchés de Dalaba et de Mamou, situés en retrait par rapport à l'axe central RN5. Cette liaison existe, elle est à renforcer .
- L'axe Mamou-Sabouya – Yalinya désenclaverait 600 ha de plaines dans la zone.

**Sur le plan de la réhabilitation et de l'entretien des pistes rurales**, il s'agit en premier lieu de désenclaver les zones à forte potentialité de production abritant les plaines et bas-fonds propices au maraîchage et à la culture du riz.

L'état des lieux et le programme triennal de désenclavement (réhabilitation et entretien) de ces pistes se présentent comme suit :

- **Potentiel et Réalisations**

Dans la région de Mamou, le potentiel de pistes recensées se chiffre à 5.333,65 km. Le linéaire réhabilité est d'environ 856,6 km soit 16% du potentiel (recensé). La norme d'entretien correspondante est d'environ 285 km/an, or actuellement la moyenne d'entretien est de 134 km/an soit 47 % de la norme prévue.

Le nombre de ponts construits est de 40 totalisant 338,5 ml.

- **Programme Triennal**

***Réhabilitation des Pistes***

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté, la programmation par Priorité et par Préfecture a pris en compte les facteurs suivants :

- Zone de production agricole importante
- Zone à fortes agglomérations.
- Intervention des Projets Antérieurs.

Le programme de réhabilitation des pistes bâti selon ces critères se présente ainsi qu'il suit par Préfecture.

➤ **Préfecture de MAMOU**

Tableau VII : Réhabilitation des pistes

N°	Tronçon	Linéaire prévu (km)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Kimbély – Tamia	50	2004	C.Urbaine et Soyah
2	Gongoret – Gokia	16	2004	Gongoret
Sous Total (2004)		66		
3	Car – Kissia – Porto Fita	12	2005	Ouré Kaba
4	Kaléla – Tégouérea- Fleuve	16	2005	Tégouérea
5	Bouloukountou – Télilhoun	23	2005	Konkouré
Sous Total (2005)		51		
6	Sitakoto – Yomaya Limban	29	2006	Ouré Kaba
7	Tamia – Sabouya	22	2006	Soyah
Sous Total (2006)		51		
Total Préfecture		168		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau VIII : Ouvrages de franchissement

N°	Tronçon	Nombre	Portées (ml)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Djandjan – Sakanokola	2	10, 12	2004	Ouré Kaba
2	Soyah – Somidaro	1	8	2004	Soyah
Sous Total (2004)		3	30		
3	Berteya – Fodéya	1	18	2005	Soyah
4	Lahiya – Séléya – Kignégbè	3	25, 12, 10	2005	Ouré Kaba
Sous Total (2005)		4	65		
5	Kélemansoya – Tèguéreyah (Bac Baffing)	1	48	2006	Tèguéreyah
6	Tolliri – Kenten	1	30	2006	Soyah
Sous Total (2006)		2	78		
Total Préfecture		9	173		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

➤ **Préfecture de DALABA**

Tableau IX : Réhabilitation des pistes

N°	Tronçon	Linéaire prévu (km)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Kébaly – N’Diouria	15	2004	Kébaly
2	Kankalabè – Mombéya - Sinthiourou	22	2004	Kankalabè, Mombéya
3	Dondè – pénnoun	13	2004	Mafara
Sous Total (2004)		50		
4	Fonoya – Bindi – Démouko	15	2005	Mitty
5	Koba – Kakori	18	2005	Koba
6	Koba – Loopè	18	2005	Koba
7	Dalaba centre – Hollandè	12	2005	C. Urbaine
8	Fougoumba – Dalato – Hakkoundè Tyandhi	11	2005	Ditinn
9	Mafara – Kourou Dialoyabhè	15	2005	Mafara
Sous Total (2005)		89		
10	Kankalabè – Koufa	15	2006	Kankalabè
11	Dalaba centre – Garaya	15	2006	C. Urbaine
12	Tyankoye – Diawléko	20	2006	Dalaba
13	Mitty – Pety	11	2006	Mitty
14	Bodié – Kétiguiya – Kourou Maninka	26	2006	Bodié
15	Koba – Horè Kessema	7	2006	Koba
16	Bowoï – Hafia Kokou	18	2006	Koba
17	Kourou Sériyabhè – Bantanko	5	2006	Mafara
Sous Total (2006)		117		
Total Préfecture		256		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau X : Ouvrages de franchissement

N°	Tronçon	Nombre	Portées (ml)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Bodié – kourou Maninka via Kétiguiya	1	82	2004	Bodié
Sous Total (2004)		1	82		
2	Dondè centre	1	10	2005	Mafara
3	Diambrouya – Kébaly	1	32	2005	Kébaly
Sous Total (2005)		2	42		
4	Kourou Djaloyabhè – Dondè	1	10	2006	Mafara
5	Wara – Sortie Kankalabè	1	14	2006	Kanakalabè
Sous Total (2006)		2	24		
Total Préfecture		5	148		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

➤ **Préfecture de PITA**

Tableau XI : Réhabilitation des pistes

N°	Tronçon	Linéaire prévu (km)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Maci – Sangaréah	77	2004	Maci, Sangaréah
Sous Total (2004)		77		
2	Timbi Madina – Diawbhè Goulgoul	6	2005	Timbi Madina
3	Ninguélandè – Donghol Touma	35	2005	Ninguélandè, D. Touma
Sous Total (2005)		41		
4	Bourouwal Tappè – N'Diouria	13	2006	Bourouwal Tappè
5	Maci – Gongoret	12	2006	Maci, Gongoret
6	Bomboly – N'Diouria	10	2006	B. Tappè, Kébaly
7	Timbi .M. – Sérebouré – Koggui	5	2006	Timbi Madina
Sous Total (2006)		40		
Total Préfecture		158		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau XII : Ouvrages de franchissement

N°	Tronçon	Nombre	Portées (ml)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Timbi Madina – Bamikouré	2	12 et 6	2004	Gongoret et T. Madina
Sous Total (2004)		2	18		
2	Bourouwal Ta. – N'Diouria	1	12	2005	Bourouwal Tappè
Sous Total (2005)		1	12		
3	Bomboly – Kébalý	1	10	2006	Bourouwal Tappè
4	Timbi Madina – Sérébouré	1	12	2006	Timbi Madina
Sous Total (2006)		2	22		
Total Préfecture		5	52		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau XIII : Récapitulatif des besoins de réhabilitation de pistes de la Région

Priorité	Préfectures	Pistes		Ouvrages	
		Linéaire (km)	Nombre	Portées (ml)	Nombre
2004	MAMOU	66	2	30	3
	DALABA	50	3	82	1
	PITA	77	1	18	2
Sous Total (2004)		193	6	130	6
2005	MAMOU	51	3	65	4
	DALABA	89	6	42	2
	PITA	41	2	12	1
Sous Total (2005)		181	11	119	7
2006	MAMOU	51	2	78	2
	DALABA	117	8	24	2
	PITA	40	4	22	2
Sous Total (2006)		208	14	124	6
TOTAL REGION		582	31	373	25

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

NB : Coûts Moyens Unitaires :

- Réhabilitation de Pistes (ouvrages compris) : 25.000.000 GNF/km
- Ouvrages (ponts) : 11.000.000 GNF/ml
- Dalots : 9.000.000 GNF/ dalot

### **Entretien des Pistes**

Les facteurs pris en compte sont les suivants :

- L'état de dégradation
- La densité du trafic
- La date de la réhabilitation ou du dernier entretien.

Le programme d'entretien des pistes bâti selon ces critères se présente ainsi qu'il suit par Préfecture.

#### ➤ **Préfecture de Mamou**

Tableau XIV : Tronçons et ouvrages de franchissement à entretenir :

- Entretien mécanisé

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	RN5 Bafing-Tolo-Porédaka-Gongoret	60	2004	Tolo, Porédaka, Gongoret	Entretien Mé
2	Ouré-Kaba-Sitakoto-Thonson	24	2004	Ouré-Kaba	Entretien Mé
3	Kouroubon-Bokondion	15	2004	Soya	Entretien Mé
Sous Total (2004)		99			
7	Dounet-Kégnéko-Saramoussaya	60	2005	Dounet-Kégnéko-Saramoussaya	Entretien Mé
8	RN1- Timbo-Niagara	15	2005	Timbi-Niagara	Entretien Mé
Sous Total (2005)		75			
5	Porédaka-Kourou Maninka	15	2006	Porédaka	Entretien Mé
6	Timbo – timbo Dalaba	15	2006	Timbo	Entretien Mé
Sous Total (2006)		30			
Total Préfecture		204			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

- Entretien manuel HIMO

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	Mamou – Horè Mamou	15	2004	C . Urbaine	Entretien M.
2	Madina – Soumbalako – Dounet	29	2004	Tolo	Entretien M
3	Porédaka – Ditinn	29	2004	Porédaka	Entretien M
Sous Total (2004)		73			
4	Kélèmansoya – Kaléla	42	2005	Téguéreya	Entretien M
5	Niagara – Labico	17	2005	Niagara	Entretien M
Sous Total (2005)		59			
6	RN5 Bafing-Tolo- Porédaka-Gongoret	60	2006	Tolo, Porédaka, Gongoret	Entretien M
7	Ouré-Kaba-Sitakoto- Thonson	24	2006	Ouré-Kaba	Entretien M
Sous Total (2006)		84			
Total Préfecture		216			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau XV : Entretien ouvrages de franchissement

N°	Tronçon	Nombre	Portées (ml)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Kégnèko – Saramoussaya (pont tigué)	1	14/4	2004	Kégnèko
2	Madina – Soumbalako (pont sur le Baffing)	1	20/4	2004	Tolo
3	Porédaka – Soriya	1	10/3	2005	Porédaka
Sous Total (2004)		3	44		

➤ **Préfecture de DALABA**

Tableau XVI : Tronçons et ouvrages de franchissement à entretenir

• Entretien mécanisé

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	Fougoumba – Mafara	24	2004	Ditinn – Mafara	Entretien Mé
2	Ley Kaala – Kaala	6	2004	Kaala	Entretien Mé
Sous Total (2004)		30			
3	Dalaba – Koba	15	2006	Koba	Entretien Mé
Sous Total (2006)		15			
Total Préfecture		45			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

• Entretien manuel HIMO

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	Dalaba – Koba	15	2005	Koba	Entretien M.
2	Ley Kaala – Kaala	6	2005	Kaala	Entretien M
3	Bendékouré – Dinkoly	13	2005	Bodié	Entretien M
Sous Total (2005)		36			
4	Fougoumba – Mafara	24	2006	Ditinn – Mafara	Entretien M
5	Ley Kaala – Kaala	6	200	Kaala	Entretien M
Sous Total (2006)		30			
Total Préfecture		66			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau XVII : Entretien ouvrages de franchissement

N°	Tronçon	Nombre	Portées (ml)	Années	CRD ou Localité concernée
1	Kourou Maninka – Djissouma	2	10 et 6	2004	Mafara
2	Kourou Dialoyabhè – Dondè	1	18	2004	Mafara
Sous Total (2004)		3	34		
3	Fougoumba – Dondet	4 dalots	1 X 1	2005	Mafara
4	Koba – Bowoï	1 Dalot	2 x 1	2005	Koba
5	Fougoumba – Hakkoundè Tyandhi	2 Dalots	2 X 1		
Sous Total (2005)		7 Dalots	-		
TOTAL Préfecture		3 ponts 7 dalots	34 -		

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

➤ **Préfecture de PITA**

Tableau XVIII : Tronçons et ouvrages de franchissement à entretenir

• Entretien mécanisé

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	RN5 Pita – Bantiguel – Hindè	20	2004	Bantignèl	Entretien Mé
2	Pita – Timbi Madina	35	2004	Pita, Timbi Madina	Entretien Mé
Sous Total (2004)		55			
3	Hafia Timbi Madina	28	2005	Timbi Madina	Entretien Mé
4	Timbi T. Timbi Madina	15	2005	Timbi T. Timbi Ma.	Entretien Mé
Sous Total (2005)		43			
5	Timbi Madina – Ninguélandè	15	2006	T.Ma – Ninguélandè	Entretien Mé
6	RN5 Hamdalaye – Gongoret	15	2006	Gongoret	Entretien Mé
7	Kouyé – Sangaréah	27	2006	Ley Miro, Sangaréah	Entretien Mé
8	Bomboli – Maci	15	2006	Maci	Entretien Mé
Sous Total (2006)		72			
Total préfecture		170			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

- Entretien manuel HIMO

N°	Tronçons	Linéaire ( km )	Années prévues Pour la réalisation	CRD concernées	Observation
1	Timbi T. Timbi Madina	15	2004	Timbi T. Timbi Ma.	Entretien Ma
2	Kouyé – Sangaréah	27	2004	Ley Miro, Sangaréah	Entretien Ma
3	RN5 Pita – Bantiguel – Hindè	20	2004	Bantignèl	Entretien Ma
Sous Total (2004)		62			
4	Hafia Timbi Madina	28	2005	Timbi Madina	Entretien Ma
5	Timbi T. Timbi Madina	15	2005	Timbi T. Timbi Ma.	Entretien Ma
Sous Total (2005)		43			
6	Timbi Madina – Ninguélandè	15	2006	T.Ma – Ninguélandè	Entretien Ma
7	RN5 Hamdalaye – Gongoret	15	2006	Gongoret	Entretien Ma
8	Bomboli – Maci	15	2006	Maci	Entretien Ma
Sous Total (2006)		45			
Total Préfecture		150			

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Tableau XIX : Récapitulatif des besoins d'entretien de pistes de la Région

Priorité ou Année	Préfectures	Linéaire Prévu ( km )		Total km (M + H)
		Mécanisé	HIMO	
1 - 2004	MAMOU	99	73	172
	DALABA	30	0	30
	PITA	55	62	120
Sous Total 1		184	135	319
2 - 2005	MAMOU	75	59	134
	DALABA	0	36	36
	PITA	43	43	86
Sous Total 2		118	138	256
3 - 2006	MAMOU	30	84	114
	DALABA	15	30	45
	PITA	72	45	117
Sous Total 3		117	159	276
TOTAL REGION		419	432	851

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

Il est important de noter que :

- ❖ Les Pistes programmées en réhabilitation en 2004, (si elles sont réalisées) seront entretenues en HIMO en 2005 et en Mécanisé en 2006.
- ❖ Celles programmées en réhabilitation en 2005 (si elles sont réalisées) seront entretenues en HIMO en 2006
- ❖ Coûts Moyens Unitaires :

1. Mécanisé : 5.000.000 GNF/km
2. HIMO : 3.000.000 GNF/km

Tableau XX : Récapitulatif des besoins en entretien en ouvrages de franchissement

Priorité	Préfectures	Ouvrages	
		Portées (ml)	Nombre
2004	MAMOU	44	4
	DALABA	34	3
	PITA	0	0
Sous Total (2004)		78	7
2005	MAMOU	0	0
	DALABA	-	7 Dalots
	PITA	0	0
Sous Total (2005)		0	7 dalots
2006	MAMOU	0	0
	DALABA	0	0
	PITA	0	0
Sous Total (2006)		0	0
TOTAL REGION		78	7 ponts 7 dalots

Source : BTGR – Mamou, octobre 2003

## ***Aménagement des plaines et bas-fonds***

### ❖ Potentiels et Réalisations

Le potentiel en Bas - fonds et plaines ( recensés et identifiés) dans les 3 Préfectures de la Région de Mamou est de 437 domaines totalisant 19.000 ha dont :

- Dalaba : 7.709 ha soit 42% du potentiel
- Mamou : 7.030 ha soit 37 % du potentiel
- Pita : 4.261 ha soit 22 % du potentiel

Les réalisations sont les suivantes 69 domaines totalisants 1.100 ha ont fait l'objet d'Aménagement (à des niveaux différents de maîtrise d'eau) ; dont :

- Dalaba : 511 ha soit 46% des réalisations
- Mamou : 463 ha soit 42 % des réalisations
- Pita : 126 ha soit 11 % des réalisations

### ❖ Etat de l'Irrigation dans la Région de Mamou

Actuellement, l'engouement et l'intérêt pour la production irriguée (surtout de légumes) sont beaucoup plus palpables dans la Région de Mamou et cela à travers l'existence de plusieurs groupements constitués à 65 % de femmes rurales ; organisés en *filiales de production* (pomme de terre, tomate ...) ; en *unions des producteurs* (Timbi Madina, Soumbalako, Horè Mamou ...) et en *Fédération des Producteurs du Fouta*.

Ceci explique la forte demande tant en création d'aménagement qu'en perfectionnement de la maîtrise d'eau sur les périmètres qui ont bénéficiés d'une première phase de réalisation sur la base de la "*progressivité des aménagements*".

Pour l'intensification de la production irriguée et l'amélioration des conditions de travail des exploitants, deux (2) axes s'imposent :

#### 1 - Perfectionnement des aménagements existants

Il s'agit d'installer les ouvrages complémentaires et augmenter l'efficacité de ceux qui existent sur les périmètres ou les exploitants sont fixés et maîtrisent les itinéraires techniques de base :

- Construction d'ouvrages de retenue, de transport, de distribution de l'eau sur les aménagements.
- Revêtement en béton des canaux afin de réduire les pertes importantes en eau lors du transport et de la distribution.
- Extension de l'Irrigation pour les domaines partiellement aménagés.

## 2 – Création de nouveaux aménagements

Il s'agit de réaliser (sur la base des expériences acquises) des aménagements mieux adaptés aux techniques agricoles pratiquées par les exploitants (maraîchage par exemple pour la Région de Mamou).

### ❖ **Programmation**

La Programmation (par priorité, zone et Préfectures) des aménagements, tant à perfectionner qu'à créer, est faite en prenant en compte les critères favorables à la rentabilisation future des aménagements.

#### 1 – Zones Péri – urbaines

- Accès facile et court
- Grand Marché (quotidien)
- Grandes populations consommatrices de produits frais

#### 2 – Zones rurales à condition favorable

- Désenclavée, (praticabilité bonne en toute saison)
- Grand Marché (hebdomadaire)
- Forte densité de populations
- Grande potentialité aménageable
- Existence de programme de vulgarisation

#### 3 – Zones Rurales à conditions semi – favorable

- Accès difficile (praticabilité saisonnière)
- Petit marché (hebdomadaire)
- Faible densité de populations
- Faible potentiel en Bas – fonds et Plaines

Le programme bâti selon ces critères, figure par Préfecture, dans les tableaux ci-dessous :

#### ➤ **Préfecture de MAMOU**

Tableau XXI : Liste des domaines programmés pour aménagement (création et perfectionnement)

N°	Nom domaine	Sup. ( ha )	S/préfecture ou CRD	Districts	Année prévu De réalisation	Observation
1	Diourougui	12	Tolo	Soum. Tokossèrè	2004	Perfection
2	N'Deylal	12	C. U	Madina	2004	Perfection
3	Denken	15	C.U	Horè Mamou	2004	Création
4	Logui	20	C.U	Sérè	2004	Création
5	N'Deylal 2	12	C.U	Madina	2004	Création
6	Dimbotoondou	20	Dounet	Dindeya	2004	Création

7	Tentéghèrè	2,5	Tolo	Soumbalako Tokossere	2005	Perfection
8	Gadha Kendouma	2	Tolo	Tolo Centre	2005	Perfection
9	Hollandè Touldè	15	Tolo	Soumbalako Tokossèrè	2005	Perfection
10	Sifama	12	C.U	Sérè	2005	Création
11	Foungou	8	C.U	Horè Mamou	2005	Création
12	Derty	1	C.U	Pètèl	2005	Création
13	Saabou	2	C.U	Pètèl	2005	Création
14	Bambadala	33	Dounet	Soumbalako Mawndè	2005	Création
15	Baady	4	Boullivel	Boullivel Centre	2006	Création
16	Soyndè	32	Dounet	Bassambaya	2006	Perfection
17	Kalikouré	2	Tolo	Soumbalako Tokossèrè	2006	Perfection
18	Pètèl	12	C.U	Pètèl	2006	Création
19	Koulako Sambaya	25	Dounet	Badikoya	2006	Création
20	Toukan	12	Porédaka	Toukan	2006	Création
21	Doghol Dyédi	10	Porédaka	Doghol Dyédi	2006	Création
22	Diwè	25	Tolo	Soumbalako Tokossèrè	2006	Création

➤ **Préfecture de DALABA**

Tableau XXII Liste des domaines programmés en nouveaux aménagement (création)

N°	Nom domaine	Sup. ( ha )	S/préfecture Ou CRD	Districts	Année prévue de réalisation	Observation
1	Dalaba Missidè	15	C.U	C.U	2004	
2	Boundou Saly	4	C.U	C.U	2004	
3	Dow Bodié	7	Bodié	Bodié centre	2004	
4	Tangaly	25	Kébaly	Mirirè	2005	
5	Souleya	22	Kébaly	Kébaly centre	2005	
6	Koléah	100	Kankalabé	Kankalabé centre	2006	
Sous Total		173				

Tableau XXIII : Liste des domaines programmés en perfectionnement des aménagements existants

1	Doukimagna	15	C.U	Dalaba missidè	2004	
2	Heremekono	1,5	C.U	C.U	2005	
3	Dokal	15	Ditinn	Ditinn centre	2005	
4	Afiah	11	Ditinn	Ditinn centre	2006	
5	Bourouwi	12	Ditinn	Fougoumba	2006	
Sous Total		54,5				

➤ **Préfecture de PITA**

Tableau XXIV : Aménagements existants à perfectionner

N°	Nom Domaine	Superficie (ha)	District	CRD	Année de réalisation	Observation
1	Hollanndè Tyalè	25	Lalya	Sintaly	2004	Péri - Urbain
2	Lambécarè	8	Guémè	C.U	2004	Péri - Urbain
3	Djougol	34	Djougol	T.Madina	2004	Rural
4	Laafou I8	8	Laafou	T.Madina	2004	Rural
5	Laafou II	18	Laafou	T.Madina	2005	Rural
6	Horè Oury	8	Horè Oury	T.Tounny	2005	Rural
7	Siguiton	20	Bindè Sounouma	Donghol Touma	2006	Rural
TOTAL		121				

Tableau XXV : Aménagements à créer

N°	Nom Domaine	Superficie (ha)	District	CRD	Année de réalisation	Observation
1	Doukidji	5	N'Dantaari	Maci	2004	Péri - Urbain
2	Modhora	4	Nyampa	Maci	2004	Péri - Urbain
3	Amoroya	5	Gadha Boundou	Bourouwal Tappè	2004	Péri - Urbain
4	Bomboly Sardin	6	Bomboly	-//-	2004	Péri - Urbain
5	Hollandè Boroko	10	Bantiguel centre	Bantiguel	2004	Péri - Urbain
6	Doukiwol	3	Sewa	C.U	2005	Péri Urbain
7	Djongoyah	1	Bendougou	C.U	2005	Péri Urbain
8	Djissouma	1	Guémè	C.U	2005	Péri Urbain
9	Tyiwti	3	T.Touni centre	T.Touni	2005	Péri -Urbain
10	Mangol	8	Thiehèl	Gongorè	2005	Péri -Urbain
11	Foka	12	Djounoun	Ley Miro	2006	Péri -Urbain
12	Bindi Mèrè	9	Solenta	Sangaréah	2006	Péri - Urbain
<b>TOTAL</b>		45,5				

Tableau XXVI : Récapitulation par année des aménagements hydro-agricoles programmés dans la région de Mamou

Priorité ou Année	Désignation	Préfectures			Total	Totaux
		Dalaba	Mamou	Pita		
(1) 2004	Perfectionnement (ha)	15	24	67	106	229
	Création (ha)	26	67	30	123	
Sous Total 2004		41	91	97	-	
(2) 2005	Perfectionnement (ha)	16,5	19,5	34	70	189
	Création (ha)	47	56	16	119	
Sous Total 2005		63,5	75,5	50	-	
(3) 2006	Perfectionnement (ha)	23	34	20	77	286
	Création (ha)	100	88	21	209	
Sous Total 2006		123	122	41	-	
TOTAL (3 ans)	Perfectionnement	54,5	77,5	121	253	
	Création	173	211	67	451	
		227,5	288,5	188		704

Coûts unitaires moyens

1. Perfectionnement = 10.000.000 FG / ha

2. Création = 5.000.000 FG / ha

Tableau XXVI (bis) : Récapitulation des aménagements hydro-agricoles par préfecture et par zone

PREFECTURES	ANNEES	ZONES			TOTAL
		Péri-urbain	Rurales à conditions favorables	Rurales à conditions semi favorables	
DALABA	04	34	7	-	41
	05	1,5	62	-	63,5
	06	-	123	-	123
Sous Total Dalaba		35,5	69	-	227,5
MAMOU	04	59	32	-	91
	05	23	52,5	-	75,5
	06	12	81	29	122
Sous Total Mamou		94	165,5	29	288,5
PITA	04	25	72	-	97
	05	13	37	-	50
	06	-	20	21	41
Sous Total Pita		38	129	21	188
TOTAUX		167,5	263,5	50	704

### **La réhabilitation des tapades**

Une partie importante de la production agricole vivrière de la Région est réalisée dans les tapades qui sont des enclos dans lesquels sont situées les habitations et les cultures continues. La tapade constitue le cœur de l'exploitation agricole familiale et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Elle fait l'objet d'un soin et d'un entretien continu (clôture, apport d'engrais organique..)

La tapade est divisée en *sountouré (parcelles)* sous la responsabilité d'une mère aidée de ses enfants. La culture est intensive, sans jachère, associant diverses espèces pour freiner les invasions parasitaires. Les principales cultures des tapades sont le maïs, le taro, la patate douce, le manioc, la pomme de terre, le haricot, l'oignon, la tomate, les courges.

A côté de ces cultures chaque tapade comporte un petit verger composé de manguiers, d'avocateurs et d'orangers.

La tapade occupe en moyenne de 0,3 à 0,5 ha par famille. Ce qui indique l'importance des superficies exploitées au niveau de la Région.

La politique du sous secteur devra largement tenir compte de l'intensification des cultures et de la réhabilitation du rôle des tapades dans la sécurisation alimentaire de la Région. Il s'agira de mettre en œuvre des actions concernant la clôture des tapades (grillages), l'amélioration de la fertilité par le choix des compostages et l'apport en fumier, l'entretien de l'arboriculture et le choix d'un noyau d'élevage.

Cette réhabilitation devra participer de la promotion de la femme rurale, dans la mesure où les actions agricoles sont entièrement féminisées à ce niveau.

#### **4.1.2- Le sous-secteur de l'élevage**

L'élevage est, avec l'agriculture, la principale activité économique de la Région. Il est extensif et confronté aux problèmes d'insuffisance de pâturage, de manque d'eau, de transhumance et de vol de bétail.

La Région de Mamou comptait (1998), 260.693 têtes de bovins, 93.351 têtes d'ovins, et 86.166 têtes de caprins répartis entre les Préfectures selon le tableau ci-dessous.

Tableau XXVII : Situation du cheptel de la Région de Mamou

N°	Désignation	Dalaba	Mamou	Pita	Total
1	Bovins	51 .194	147.338	62.161	260.693
2	Ovins	29.257	38.648	25.446	93.351
3	Caprins	14.524	40.585	31.057	86.166

*Source : Inspection régionale de l'Agriculture des Eaux et Forêts de Mamou (1998).*

L'élevage est une activité traditionnellement très partagée dans la Région . A coté des autres pratiques (agriculture, commerce, services), chaque ménage en zone rurale possède généralement son petit noyau d'élevage.

Il est aussi important de noter que les fermes et le petit élevage familial avicole prennent de plus en plus de l'ampleur dans la Région.

## **4.2 LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE ET ARTISANAL**

### **4.2.1- La valorisation du potentiel touristique**

Le Fouta Djallon, avec ses collines, cascades et sites de tout premier ordre (Dalaba, chutes de Kinkon, Dame de Mali), constitue un lieu de séjour incontournable pour le tourisme de découverte en Guinée.

La Région administrative de Mamou, qui occupe tout le plateau central, constitue la partie la plus accessible et la plus apte au développement d'un tourisme national rentable.

Le potentiel touristique de la Région est important, riche et varié . Soixante (60) sites touristiques sont inventoriés et ouverts à la consommation. Dalaba, avec son micro climat est une station de repos et de convalescence, connue au niveau international, et qui a figuré dans le dictionnaire médical en tant que tel.

Ce potentiel est encore sous-exploité, du fait d'une part, que l'industrie hôtelière guinéenne est relativement jeune et le parc hôtelier encore modeste, et d'autre part en raison de nombreux problèmes de facilitation (accueil, tracasseries, libre circulation, sécurité) qui se posent aussi bien au tourisme domestique qu'au tourisme international.

Pour cette zone montagneuse, le tourisme doit constituer un des axes prioritaires du développement, susceptible d'être à la fois un pourvoyeur

direct d'emplois et un incitateur au développement d'autres activités (artisanat, maraîchage, aviculture, PME..)

Pour cela, il faudra :

- Au plan national, mieux promouvoir la « Destination Guinée » au niveau des principaux pays émetteurs, et améliorer sensiblement les problèmes liés aux facilitations.
- Au niveau régional encourager et promouvoir l'investissement touristique notamment dans le domaine de l'hébergement et de la restauration, pour doter les Préfectures d'un nombre de chambres d'hôtel de confort et d'hygiène acceptables, et susceptibles d'héberger de groupes moyens de 15 à 30 touristes, en circuit ou en séminaire.

Pour cela il est souhaitable de développer dans la Région une capacité d'hébergement supplémentaire (hôtel ou village de vacances) de 40 chambres, avec piscine, bar, unité de restauration et équipements sportifs. Le Plan stratégique de Développement du Tourisme (PSDT) prévoit pour cela un investissement d'environ 1,2 millions de dollars US qui sera réalisé par un développeur privé.

La mise en œuvre des circuits et des séjours touristiques nécessite aussi le désenclavement d'un certain nombre de sites : Dalaba-Ditinn (30 kms), Pita-kinkon-Kambadaga (35 kms), Pita-Donghol Touma (30 kms). Soit au total 95 kms de pistes représentant un investissement de l'ordre de 1,25 milliards de francs guinéens qui devra être assuré par une coopération bilatérale ou multilatérale.

#### **4.2.2- La valorisation du potentiel artisanal**

L'artisanat est la deuxième grande activité économique de la Région. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes exerçant dans le secteur .

En zone rurale, la plupart des paysans maîtrisent au moins un métier artisanal. L'artisanat se pratique en général de façon complémentaire à l'agriculture et à l'élevage.

Il est parfois la spécialité de certains villages de « caste » où il devient l'activité principale. Il couvre la teinture, la poterie, la vannerie, le tissage, la couture, la broderie, la cordonnerie et les activités de la forge, englobant la fabrication d'outils et de pièces agricoles. Dans les centres urbains, on dénombre près de 35 corps de métiers : soudure, mécanique, menuiserie, tôlerie, cordonnerie, broderie peinture, chaudronnerie, sculpture, tissage etc...

Les principaux centres, groupements ou villages se trouvent dans les Préfectures de Dalaba et Mamou.

L'artisanat de la Région joue un rôle de premier plan dans le développement, et la lutte de tous les jours contre la pauvreté. Il est d'un apport

appréciable à l'habitat et aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures sociales (écoles, centres de santé, mosquées) ainsi qu'à la protection de l'environnement (fourniture de foyers améliorés, de grillage, de briques en terre stabilisée). Il fournit plus de 90% du mobilier de maison tant en zone urbaine que rurale. Il est en outre un support indispensable de l'agriculture et de l'élevage de la Région par la fourniture des petits équipements et la conservation, la transformation et la valorisation de certains produits.

Les artisans de la Région (individus et groupements) sont organisés en fédérations préfectorales et régionale, avec à la tête, la Fédération régionale des artisans de Mamou (FEPAM).

La FEPAM qui bénéficie du soutien de la GTZ (projet 4A/ TA) est membre du REGOA, le Réseau guinéen des Organisations d'Artisans.

Le REGOA, dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP a identifié des actions prioritaires par Région administrative. Il s'agit de, entre autres, la construction d'un village artisanal dans chacune des préfectures et l'organisation de foires artisanales.

Pour la Fédération des Artisans de Mamou, les actions portent sur l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans, la mise en place d'une centrale d'achats et des équipements collectifs, le renforcement de l'auto-organisation, la vulgarisation du Code de l'Artisanat et des textes d'application, ainsi que la participation aux foires.

#### **4.3- PROMOTION DES PME/PMI**

La promotion et le développement des petites et moyennes entreprises (agro-industrielles et de services) est largement tributaire des politiques, institutions et réglementation qui facilitent l'instauration d'un environnement favorable à leur création et à leur épanouissement :

- Octroi de facilités pour leur implantation,
- Obtention de crédits à des taux préférentiels à partir de procédures simples et rapides,
- Formation, amélioration des capacités techniques, financières et de gestion des promoteurs,
- Relance des activités de la Conserverie de Mamou pour la conservation de l'excédent de tomates et de fruits non commercialisé et qui se pose en véritable goulot d'étranglement à la production,
- Relance des activités hôtelières et touristique, en vue de trouver des marchés de proximité pour l'aviculture, le maraîchage et les PME artisanales.

#### **4.4- AMELIORATION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE**

##### **4.4.1- Amélioration de l'accès à l'éducation**

L'objectif prioritaire est d'atteindre la scolarisation pour tous au niveau primaire à l'horizon 2012, ce qui passera par la couverture de la Région en infrastructures scolaires, la mise à disposition d'un personnel enseignant et d'encadrement suffisant et de qualité, et l'élimination des barrières liées aux coûts d'inscription et à celui des matériels pédagogiques.

S'agissant des infrastructures scolaires, les actions prioritaires porteront, pour la période 2004/2006, sur :

- ❖ la construction d'écoles primaires au niveau des Districts qui n'en disposent pas à ce jour ; conformément au tableau ci-dessous :

Tableau XXVIII : Construction de nouvelles écoles primaires

N°	PREFECTURES CRD	Districts d'implantation	Besoins en salles de classes			
			2004	2005	2006	
1	MAMOU					
	Mamou Centre	Almamiya (Hafia)		3		
		Pétel (Bhohoye)			3	
		Télico (Dalawoulen)			3	
	Timbo	Démouko	3			
		Dioly			3	
	Niagara	Labico (Naddé Ley			3	
	Soyah	Bertéya (Bokondjon)			3	
	Dounet	Kourawi		3		
	Kégnéko	Saroudia			3	
	Saramoussaya	Doukiba (Kélémansonya		3		
	Gongoret	Popodra		3		
		Labiko			3	
	Tolo	Sala Maayo		3		
Konkouré	Bilima Missidé			3		
Total Mamou			3	15	24	
2	DALABA					
	Dalaba Centre	Hollandé Billaly	3			
		Wédou		3		
		Yomou			3	
	Ditinn	Dalato	3			
		N'Gardiya		3		
	Koba	Thiorbi	3			
		Horé Kesséma	3			
		Djounghol		3		
	Kanakalabè	Bourouwal	3			
	Kaala	Dhonghi	3			
		Danta		3		
	Mafara	Koulé Dantary	3			
		Dala			3	
	Bodiè	Moullo	3			
		Baliboko		3		
		Bilaly			3	
	Kébaly	Bohel	3			
		Pellel Dow		3		
		Felliyan			3	
	Mombéya	Bhawo Fello	3			
		Sinthiourou		3		
		Tinguéto			3	
	Mitty	Mbourou	3			
		Diwé		3		
	Total Dalaba			33	24	15
	3	PITA				
Bantignel		Collagui	3			
		Gaggal	3			
		Bantigel Mawndé	3			
Commune Urb.		Bendougou	3			
Donghol Touma		Boulléré	3			
	Méla	3				

		Guémè	3		
		Pellal Koulou			3
		Héné Djirky	3		
		N'Dalao	3		
	Gongoré	Aïguel (Kéwoy)	3		
		Thiéhel	3		
	Maci	Nombokélin	3		
		Palaga cente	3		
		Tangan (Lity)	3		
		N'Danari	3		
	Timbi Touni	Diongassi	3		
	Timbi Madina	Madina Galan	3		
		Diounghol	3		
		Sambia	3		
		Tokosséré (Gobiko)	3		
		Tokosséré Pallé		3	
		Tokosséré Guéssé	3		
		Doumba (Téliko)	3		
		Kourou Rédouséré	3		
		Boumalol	3		
		Labha	3		
		Aïndé (C>entre)	3		
	Sangaréyah	Sanka	3		
		Nianso (G. Soron)		3	
		Aléré			3
	Sintaly	Lalya (Bilia)		3	
		Bourkadhé	3		
	Ley Miro	Kouyé (Bhoundou)		3	
		Waréya (Tiguinko)	3		
	Niguilandé	Gnégné	3		
		Niguilandé Centre	3		
		Débéya		3	
		Gninkan Hénééré	3		
		Safa		3	
		Bourouré (Wenké)	3		
	Brouwal Tappé	Samakan		3	
		Bomboli P. Foula	3		
		Ley Gnélé (Thiaghé)			6
		Horé Gnélé	3		
		Bhoundouw (Bhoi)	3		
Total Pita			108	18	12
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>144</b>	<b>57</b>	<b>51</b>

- ❖ la construction d'écoles secondaires au niveau des Sous préfectures qui n'en disposent pas à ce jour ; conformément au tableau ci-dessous :

Tableau XXIX : Construction, extension et rénovation au secondaire

N°	PREFECTURES	Districts d'implantation	Besoins en salles de classes			Observ.
	Sous Préfectures		2004	2005	2006	
1	MAMOU		2004	2005	2006	
	Mamou centre	Pettel		4		Extension
		Saabou			4	Extension
		Poudrière			4	Extension Extension
	Soyah	Soyah centre	4			Création
	Timbo	Ley Saré	4			Extension
	Dounet	Dounet Centre		4		Extension
	Bouliwel	Bouliwel Centre	5			Rénov.
	Ouré Kaba	Ouré Kaba Centre		4		Rénov.
	Total Mamou		13	12	8	
2	DALABA					
	Commune Urb.	Dalaba Centre	8			Rénov.
		Dalaba Missidé		4		Création
	Kaala	Kaala Centre	4			Création
	Mafara	Mafara Centre		4		Création
	Total Dalaba		12	8	0	
3	PITA					
	Bantignel	Bantignel centre	4			Extension
	Commune Urb.	Missirah	6			Extension
	Donghol Touma	Centre	5			Rénov.
	Brouwal Tappé	Centre	2			Extension
	Gongoré	Centre	3			Extension
	Maci	Centre	2			Extension
	Timbi Touni	Centre	3			Rénov. Création
		Diaga			4	Création
	Timbi Madina	Toko Séré	4			Création
		Thiapata	4			Création
	Sangaréyah	Centre	4			Rénov.
	Sintali	Centre	3			Rénov.
	Ninguélandé	Centre	3			Extension
	Total Pita		43	0	4	
	<b>TOTAL Région</b>		<b>68</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	

A cela, il faut ajouter :

- la rénovation en 2004 du Lycée de Missirah dans la commune urbaine pour 6 classes en extension;
- la construction en 2004 de 3 classes au Lycée de Fêto à Timbi Madina.

❖ La normalisation du cycle primaire dans les Districts qui n'ont pas d'écoles à cycle complet, conformément au tableau suivant :

Tableau XXX : Normalisation du cycle primaire

N°	PREFECTURES CRD	Districts d'implantation	Besoins en salles de classes		
			2004	2005	2006
1	MAMOU				
		Porédaka			
		Porédaka centre	3		
		Kolissoko		3	
		Bantanko			3
		Yoré Fello		3	
		Bhouriah			3
		Marga			3
		Donghol Diédy		3	
		Hamdallaye			3
		Ley Bowal			3
		Noumoula		3	
		Dounet			
		Badikoya	3		
		Satiba	3		
		Fatouya	3		
		Sobéya			3
		Popoko		3	
		Pétel Dounet			3
		Hadji		3	
		Diatabaya		3	
	Ourouroyah			3	
	Linguérein				
	Boulliwel				
	Dianya	3			
	Dounki	3			
	N'Diré	3			
	Bounaya	3			
	Laapouwol	3			
	Bhâwo Fello	3			
	Kendouma		3		
	Sennadé		3		
	Hamdallaye		3		
	Ley Saré Timbo		3		

	Timbo	Dalato			3
		Botomanguil			3
	Kegneko	Kalissalli	3		
		Kolla			3
		Ouriyah			3
		Harounayah	3		
		Missirah			3
		Kegneko Centre		3	
	Saramoussaya	Donghol		3	
		Fofanala		3	
		Kombayah		3	
		Séliyah			3
		Fodé Hadji		3	
		Sâré Bôwal			3
		El H.Oury Barry			3
		Diawarala			3
		Kalia			3
		Madina			3
	Niagara	Mboudaré		3	
		Simbakoun		3	
		Lâbiko	3		
		Madina Goyon		3	
		Djigué Souloun		3	
		Mangol			3
		Bendougou			3
		Thiernoyah			3
	Soyah	Touldé		3	
		Diakoulel		3	
		Somidaro			3
		Kintin			3
		Berthéyah			3
	Ouré Kaba	Centre		3	
		Madina		3	
		Bénékoto		3	
		Sébéko			3
		Bantamayah			3
		Sogoroyah			3
		Diandian			3
		Porto Fita		3	
		Bantaérenya		3	
		Séléyah		3	
	Konkouré	Kardaba		3	
	Tolo	Siminko		3	
		Soumbalako tokossèrè		3	
		Péttiny			3
		Morôdé			3
		Guélin			3

	Gongoret	Mouké		3
		Parawol		
		Dougoulen		
		Poukou		
		Hollandé Fougoun		
	Téguéréyah	Bendougou		3
		Didéré		3
		Katara		
		Ley Kassa		
		Missidè Kolen		
		Worendinto		
		Boko		3
		Koufa		
		Kanké		
	Commune Urb.	Séré	3	3
		Koûmi	3	
		Hooré Mamou	3	3
Total Mamou			48	111
2	DALABA			
	Commune Urb.	Alpha Yaya	3	
		Tangama	3	
		Kollanguel	3	
		Hénéré		
		Dalaba - Missidè		3
		Diaguissa		3
		Koumaa		
		Kamako	3	
	Bodiè	Manta	3	
		Diabéré Pily	3	
		Mbouro		3
		Bendékouré		3
		Diawbhé		
		Kouloun		
		Bodiè Centre	2	
		Maranda		2
	Mbouro			
	Ditinn	Ditinn Centre	3	
		Sempiya	3	
		Hansaghère Mallala		3
		Missidi Hindè	3	
		Fougouba	2	
	Kaalâ	Kollakoye	3	
		Kaala centre	3	
	Kankalabè	Kankalabè Centre	3	
		Donghol		3
		Dankolo	3	

		Sambayah		3
		N'Dantaba	3	
		Modouya		
		Séfouré	2	
		Koufa	2	
	Kébaly	Diaranna		3
		Kébaly Centre		3
		Diafouna		
		Djoum	3	
		Kindisso		
		Mirirè	3	
		Bangaa	3	
		Kébaly Centre	4	
		Boussoura		2
	Koba	Madina	3	
		Kollakoy-Kokou	3	
		Koba Centre		3
		Horé Djoli		
	Mafara	Mafara Centre		3
		Kouroba	3	
		Bourouwal		
		Kourou Sériyabhé	3	
		Dondé	3	
	Mitty	Lélato		
		Mitty II	3	
		Mitty-mâdou		3
		Mitty Centre	3	
		Lélato	2	
		Bindy		3
	Mombeya	Mombeya Centre	3	
		Galy	2	
		Dougayah		3
		Kénéné	3	
		Gnékèma	3	
		Tyanguel		
Total Dalaba			89	46
3	PITA			
	Bantighel	Billè	3	
		Salia Ecole	3	
		Dar es Salam	3	
		Bourouwal Lahédji	3	
		Bourouwal Holladé	3	
		Donghel	3	
		Missidé Hindé	3	
	Bourouwal Tapée	Hooré Gniélé	3	
		Hakkoudé Mity	3	
		Kadiel	3	

	Donghol Touma	Kalilamban	3	
		Guèmè	3	
		Douki	3	
	Gongorè	Bambéto	3	
		Hamdallaye	3	
		Aïgel	3	
		Thiéhel	3	
		Dében	3	
	Ley Miro	Faro	3	
	Sangaréya	Nianso	3	
		Sanka	3	
		Dianyah	3	
		Soïlenta	3	
		Saari	3	
		Démoukoulima	3	
		Fonfo	3	
		Ninguétéré	3	
		Sangréyah centre	3	
	Maci	Palaga	3	
		Tangan	3	
		Ley Tanga	3	
		NDiiré	3	
		Thiévééré	3	
		Donghol	3	
	Ninguélandè	Loukouta	3	
		Yorguo Pèllel	3	
		Gninkan	3	
		Bourourè	3	
		Foyé	3	
		Pellal	3	
		Ley Fita	3	
	Commune Urb.	Séwa	3	
		Ndouyébhé Sally	3	
		Ley Saaré	3	
		Guémè I	3	
		Guémè II	3	
	Timbi Madina	Aïdé	3	
		Dampo	3	
		Sonké	3	
		Kourou Mangui	3	
	Timbi Touni	Horé Oury	3	
		Diaga	3	
		Pèllel Bantan	3	
		Pèllel Modiyaabhè	3	
		Aïdé Boussoura	3	
		Diongassi	3	
		Bendékoré	3	

	Sintaly	Fitabah	3	
Total Pita			141	00
<b>TOTAL REGION</b>			<b>274</b>	<b>57</b>

La dotation de ces structures en personnel enseignant nécessaire à leur fonctionnement normal conformément au tableau ci-dessous.

Tableau XXXI : Besoin en personnel enseignant

PREFECTURES	CYCLES						Observations
	Primaire			Secondaire			
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	
Mamou	179	215	265	25	30	50	
Dalaba	183	109	94	65	29	38	
Pita	424	442	460	12	23	33	
<b>Total Région</b>	<b>786</b>	<b>766</b>	<b>819</b>	<b>102</b>	<b>82</b>	<b>121</b>	

#### 4.4.2- Amélioration de l'accès aux services de santé

La priorité sera portée sur le développement des services de santé de base. Il s'agit des services offerts à l'échelle des centres de santé et des postes de santé.

Ainsi l'objet est d'améliorer la santé de la population par une extension de la couverture de la Région en services de santé et par une amélioration de la qualité des prestations. A cet effet les besoins réels à satisfaire par tranches sur la période 2002-2012 viseront :

La construction et l'équipement de postes de santé au niveau des Districts qui ne sont pas pourvus à ce jour. Ce sont :

Tableau XXXII : Infrastructures de santé à construire entre 2004 et 2006

N°	PREFECTURES CRD	Districts d'implantation	Besoins en infrastructures de santé						Observations
			Postes de santé			Centres de santé			
1	MAMOU		2004	2005	2006	2004	2005	2006	
	Timbo	Timbo Centre				1			Const.
		Daara	1						Rénov
		Seydiya	1						Rénov
		Kigna Ouriya		1					Const.
	KEGNEKO	Dalaoulen	1						Const.
		Harounayah		1					Const
		Bowé Diari			1				Const
	Dounet	Soumbalako Mawdné	1						Rénov
		Alphaya		1					Const
		Bassambayah			1				Const
		Hadji		1					Const
	Soyah	Farenta	1						Const
		Kinten		1					Const
		Nobé			1				Const
	Ouré Kaba	Séléyah	1						Const
		Gninagbé		1					Const
		Porto Fita			1				Const
		Gnénouyah	1						Const
	Saramousayah	Soko Toro		1					Const
		Kouriyah			1				Const
	Téguéréyah	Bendougou	1						Const
		Boko		1					Const
		Ley Mayo			1				Const

Niagara	Toka	1						Réno
	Labiko		1					Const
	?????			1				Const
Gongoret	Dougoulen	1					Const	
Porédaka	Toukan	1						Réno
	Donghel Dyedy	1						Const
	Sankaréla		1					Const
Boulliwel	Bhawofélo	1						Réno
	Sennadé		1					Const
	Soriyah			1				Const
Tolo	Siminko	1						Const
	Gouba		1					Const
	Morondé			1				Const
Konkouré	Madina	1						Const
	Missidé		1					Const
Total Mamou		15	13	09	01	00	00	
PITA								
Ninguélandé	Gninkan	1						Const
	Ley Fita		1					Const
	Pellal Débéyah			1				Const
Sintaly	Sintaly Centre				1			Const
	Guarayah	1						Const
	Laliya Maoudé			1				Const
	Kokoulo		1					Réno
Brouwal Tappé	Pelli Fouliya	1						Const
	Haccoudé Mity		1					Const
Ley Miro	Dioukoun	1						Const
	Ley Miro Centre					1		Amél
	Waréya			1				Const
Donghol Touma	Taïré		1					Const
	Kaliamban		1					Const
	Bouléré		1					Const
	Bambaya						1	Amél
Timbi Madina Timbi Touni	Kouramangué	1						Const
	Doumba	1						Const
	Sonké	1						Const
	Tokosséré			1				Réno
	Centre				1			Extens
	Kotiyou				1			Const
	Diongassi		1					Const
	Pellel Bantan			1				Const
Bantignel	Hindé II	1						Const
	Lahédji		1					Const
Maci	Maci Centre				1			Réno
	Ley Tangan	1						Const
	N'Diré	1						Const

		Bhouilly	1						Const
		Tyéwéré				1			Const
		Donghol			1				Const
	Gongoret	Madina Légué		1					Const
		Hamdallaye	1						Rénov
		Darou		1					Rénov
		Légué Centre					1		Rénov
	Sangaréyah	Sangaréyah Centre				1			Amél
		Soïlenta		1					Const
		Fonfo			1				Const
Total Pita			12	11	7	6	2	1	
DALABA									
	Commune Urb.	Diaguissa	1						Const
		Dares Salam		1					Const
		Kollaguel			1				Const
	Mitty	Parawi	1						Const
	Kébaly	Kébaly Centre				1			Rénov
		Miriré			1				Const
	Kankalabé	Koufa	1						Const
		N'Dantaba		1					Const
		Centre					1		Améli
		Donghol			1				Const
	Bodié	Bourouwal	1						Const
		Maranda		1					Const
	Kaala	Fougoun	1						Const
		Koïn Hénééré		1					Const
		Dantary			1				Const
	Mombéya	Kigna	1						Const
		Hafia			1				Const
	Mafara	Kétiguiya		1					Const
	Koba	Horé Dioly	1						Const
		Thiéwgol		1					Const
		Félo Malanga			1				Const
Total Dalaba			7	6	6	01	01	00	
<b>TOTAL REGION</b>			<b>34</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>08</b>	<b>03</b>	<b>01</b>	

Les besoins en personnel médical correspondant à ces projections sont exprimés dans le tableau ci-dessous :

Tableau XXXIII : Besoins en personnel pour les structures de santé

PREFECTURES	Besoins en personnel de santé						<b>Total</b>
	Postes de santé			Centres de santé			
	2004	2005		2004			
Mamou	45	39	27	05	00	00	<b>116</b>
Pita	36	33	21	30	10	05	<b>135</b>
Dalaba	21	18	18	05	05	00	<b>67</b>
<b>Total Région</b>	<b>102</b>	<b>90</b>	<b>66</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>05</b>	<b>318</b>

#### **4.4.3- La lutte contre le VIH/SIDA**

Des menaces réelles pèsent sur l'équilibre économique et social de la Région liées à la propagation du SIDA. Ces menaces sont d'autant plus importantes que la Région, véritable carrefour national, est à la conjonction des principaux axes routiers du pays.

Selon les statistiques les plus récentes (2001), le taux de séro-prévalence du VIH/ SIDA est de 2,8 % à l'échelle du pays. Ce taux atteint 42 % chez les femmes libres et 4,7 % chez les miniers.

La lutte contre les IST / SIDA se mène dans la Région selon deux axes stratégiques : la promotion pour un changement de comportement, et la prise en charge des malades.

L'hôpital régional assure une certaine prise en charge des malades. Au niveau de la Préfecture de Mamou, deux Centres de Santé dans la périphérie, et deux autres dans la Commune urbaine, assurent également une prise en charge correcte des malades sur la base de l'approche syndromique.

Deux projets interviennent particulièrement dans cette lutte : le projet de Santé et lutte contre le SIDA (PSS) financé par la GTZ, et le projet SIDA 3 financé par la Coopération canadienne

Le PSS appuie des programmes de sensibilisation à vision communautaire. Quant au projet SIDA 3, il appuie les structures dans l'amélioration de la prise en charge des malades ; notamment la formation du personnel et la fourniture d'équipements et de médicaments essentiels. Deux Centres de Santé de la commune urbaine (Poudrière et Loppe) ont déjà bénéficié de cet appui.

A ces deux projets il faut ajouter 13 Associations et ONG qui participent à la lutte.

Selon les statistiques disponibles, 712 cas d'IST ont été notifiés durant l'année 2001 au niveau des Centres de Santé ; et 213 cas au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2002.

Au niveau de l'hôpital régional 51 cas de séropositif, dont 8 cas de maladie du SIDA, ont été enregistrés.

Pour freiner la propagation de la pandémie, il est essentiel d'intensifier les efforts de prévention à travers l'information, l'éducation et la sensibilisation des populations. Ces efforts seront déployés à tous les niveaux (régional, préfectoral et sous-préfectoral), avec la contribution de toutes les Composantes de la Société (services déconcentrés, collectivités de base, ONG, confessions religieuses). Dans cette dynamique, il faudra lever progressivement les contraintes liées à la lutte que sont l'insuffisance des

structures de prise en charge, l'insuffisance du personnel formé, la faible disponibilité des médicaments au niveau des structures de santé, et l'insuffisance de financement pour les organismes relais dans leurs activités de sensibilisation pour un changement de comportement.

#### **4.4.4 –L'amélioration de l'accès à l'eau potable**

En matière d'eau potable, il est important de souligner que les 3 Préfectures de la Région bénéficient d'adduction d'eau. L'objectif est d'améliorer sensiblement l'accès, ceci à travers l'augmentation du nombre de branchements, l'extension des réseaux existants aux zones péri-urbaines ; et la poursuite des forages et des aménagements de points d'eau .

Sur le plan des forages et des puits améliorés, le besoin est encore important dans les zones péri-urbaines et rurales. Il a été dénombré (sur la base de 100 à 150 personnes par forage ou puits) un besoin de :

- 823 forages et puits améliorés au niveau de la Préfecture de Mamou, ainsi répartis : Commune urbaine (31), Boulliwel (60), Dounet (90), Gongoret (50), Kegneko (26), Konkouré (31), Niagara (113), Ouré-Kaba (55), Poredaka (84), Saramoussayah (69), Soyah (47), Tégouéreyah (41), Timbo (77), Tolo (35).
- 261 forages et puits améliorés à Dalaba, ainsi répartis : Kaala(33), Kébaly (18), Mombeyah (21) , Koba (26) , Kankalabé (17) , Ditinn ( 32), Mity (101), Bodié (9).
- 1834 points d'eau (forages et puits améliorés) à Pita ainsi répartis : Bantignel (112), Brouwal Tappé (77), Commune Urbaine (147) Donghol Touma (170), Gongoret (159), Ley Miro (133), Maci (144), Ninguilandé (190) Sintali (64), Sangaréyah (191), Timbi ?adina (299) et Timbi Touni (148).

## **4.5 AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES**

### **4.5.1 Amélioration des infrastructures de transport**

Le réseau routier (primaire et secondaire) classé de la Moyenne Guinée compte 3705 kms environ. Il comprend 51% de routes secondaires et 40,5% de routes primaires. La part des routes bitumées, très faible, est localisée principalement dans la Région de Mamou, soit 365 kms.

Le principal axe routier qui irrigue par ses ramifications l'ensemble de la Région est la RN5 qui relie Conakry à Labé sur 147 kms à partir de Mamou . De ces 147 kms , 108 kms sont dans la Région de Mamou et constituent l'axe Mamou-Dalaba-Pita.

Cette liaison d'importance majeure pour la Région est un maillon des grands axes d'échanges et de communication entre la capitale et les Régions intérieures, ainsi qu'avec la Guinée et les pays voisins : Sénégal, Guinée Bissao, Gambie et Mali.

Deux axes routiers importants qui sont les prolongements de la RN5 doivent être bitumés pour assurer la promotion des échanges entre Mamou et Labé, d'une part, et entre Mamou et les pays voisins notamment le Sénégal , la Gambie et la Guinée Bissao d'autre part, pour lesquels nous avons des avantages comparatifs certains : Ce sont :

- 1 . L'axe routier RN26 Linsan-Dalaba-Tougué Cette route assure la desserte des zones agro-pastorales de Koba et des plaines aménagées du versant Sud-Est du Foutah, et facilite les échanges avec la Préfecture de Tougué.
2. La route nationale RN6 Labé-Sérriba-Koundara-République du Sénégal est un axe traditionnel d'échanges entre la Guinée et ses voisins du Nord. Cette route longue de 270 kms à l'intérieur de la Guinée est retenue dans le cadre des projets de la CEDAO comme route de liaison inter-Etats Son bitumage rendra plus compétitive la production des paysans de la Moyenne Guinée (Pomme de terre, fruits et légumes) pour lesquels un marché solvable existe notamment au Sénégal et en Gambie.

En dehors des liaisons inter-Préfecturales assurées par les axes structurant, entièrement bitumés dans la Région de Mamou, deux autres axes de liaison inter-Préfectures, en mauvais état dans l'ensemble, doivent être réhabilités. Ce sont :

- La liaison directe Labé-Dalaba à travers les sous-Préfectures de Nourou, Kankalabé, d'une part, et Kalan Mombeya- kankalabé, d'autre part, qui permettra de renforcer les échanges traditionnels entre Dalaba et Labé.
- Et la liaison Mamou-Labé et Mamou-Tougué, via Porédaka, Ditinn et kankalabé. Cette liaison double la fonction de la RN5 et désenclave de

grandes sous-préfectures de la Région, tout en facilitant l'accès à des marchés forains importants.

Il est aussi important de noter que malgré les efforts consentis par les populations, l'Etat et les partenaires au développement, le niveau de service des voies de Communication reste encore faible dans la Région.

L'effort pour la viabilisation des voies de communication inter-sous-préfectures et CRD demeure à renforcer, dans la mesure où l'assurance d'une bonne accessibilité est l'une des conditions premières du développement de la production agricole et de l'amélioration du niveau de vie des ruraux.

#### **4.5.2 L'Energie**

En ce qui concerne l'énergie électrique, la Région dispose d'un réseau interconnecté, qui dessert les Chefs lieux des 3 Préfectures et les Sous-préfectures de Timbi-Madina, Boulliwel et Tolo.

Cependant, l'électricité n'intervient comme principal source d'éclairage que chez ...% des ménages. Le mode d'éclairage dominant, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural est la lampe tempête (plus de 70,3 % des ménages environ).

L'énergie utilisée pour les besoins domestiques est à plus de 90% celle du bois. Dans cette Région, où le secteur agricole ne peut offrir à lui seul de grandes possibilités, une alimentation énergétique régulière et peu onéreuse demeure l'une des conditions urgentes à mettre en place pour le développement et la diversification des activités économiques, notamment celles urbaines (de services, de commerce, d'industrie, d'artisanat, de tourisme etc...).

Dans un tel ordre d'idées, la Préfecture de Pita prévoit, dans le court terme, l'élargissement du réseau électrique actuel pour l'électrification des CRD de Timbi-Touni, Sintaly, Bantighel et Bourouwal Tappe qui peuvent être électrifiés à partir du réseau de Kinkon ; et dans le moyen terme , l'électrification de Sangaréyah, Ley Miro, Donghol Touma Gongoret et Maci par énergie solaire.

Cependant, il faut noter que le déficit actuel de l'énergie électrique dans la Région est très important. L'interconnection du réseau de Kinkon avec celui desservant la Basse Côte (Garafiri, Grandes Chutes) qui devait assurer le service au cours de 8 à 9 mois par an connaît bien de ratés en raison principalement d'un déficit pluviométrique important. Pour satisfaire les besoins qui étaient déjà de 53,8 Gwh en 2000 et qui seront de l'ordre de 65 Gwh en 2010, il faudra non seulement réhabiliter la Centrale de Kinkon, mais investir dans de nouveaux équipements : construire 2 micro-centrales à Ditinn (5 MW), et à Saala - Labé (5,7 MW).

### 4.5.3 Les Télécommunications

Ces infrastructures ont bénéficié depuis les années 80, et au niveau national, d'importants investissements. Ces investissements ont intéressé principalement Conakry et certaines villes de l'intérieur du pays, au nombre desquelles les 3 villes de la Région de Mamou.

Le réseau national de télécommunication a connu en 2002 une mutation profonde qui débutera le désenclavement systématique de l'intérieur du pays, dont la Région de Mamou.

Antérieurement constitué par :

- des centraux électro-mécaniques,
- Un centre de transit national et international de type MV20,
- Des liaisons inter-urbaines par faisceaux hertziens analogiques,
- Et une station terrienne (wonkifong) pour les liaisons internationales (standard B),

Le réseau national est passé, depuis le projet 2002, au numérique, avec :

- une extension du GSM.
- Le démarrage d'un faisceau numérique 2x34MB/S sur l'artère Conakry-Kindia-Mamou-Dalaba-Pita-Labé.
- La numérisation des artères de transmission FM, touchant les localités des 3 Préfectures de Mamou.

Les actions se poursuivent (2003) par :

- La qualification des ressources humaines,
- La poursuite de l'extension du réseau GSM,
- L'extension de la bande passante internet,
- Et l'augmentation du parc de publiphones et de Télécentres à Conakry et à l'intérieur du pays dont la Région de Mamou.

Cependant en dépit de ce progrès, il faut noter, qu'au niveau de la Région, les équipements actuels d'infrastructures de Télécommunication sont encore très en deçà des besoins réels des populations.

Aussi, la nécessité de réaliser, dans une première phase, le programme de téléphonie rurale dans les Centres ruraux les plus dynamiques de la Région est pressante ; à terme, il faudrait envisager son extension dans toutes les zones rurales, au fur et à mesure des besoins.

Enfin il est à noter l'amélioration de la réception des émissions radiodiffusées et télévisées au niveau de l'ensemble des Préfectures. Pour l'étape suivante, il convient de se tourner vers la recherche des voies et moyens permettant un meilleur confort d'écoute pour l'ensemble des médias.

#### **4.6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES**

Pour assurer les bases d'un développement durable, une attention conséquente sera portée à l'environnement. Cela se traduira par :

- Le reboisement systématique des têtes de source, des sommets des montagnes, et la protection des forêts- galerie.
- La protection des bassins versants et la lutte contre l'érosion des sols.
- La protection des forêts classées et des importantes plantations forestières . LA région de Mamou dispose en effet de 37 forêts classées pour une superficie de 65.426 ha. En dehors de ces forêts la Région compte des plantations forestières de plus de 2.282 ha ; dont les belles forêts de pins et de sapins de Dalaba. Ces forêts sont constamment exposées à une exploitation clandestine et anarchique, ainsi qu'aux feux de brousse.
- La rationalisation de la coupe du bois et la lutte contre les feux de brousse..

Il s'agira essentiellement de :

- Préparer les populations à la protection de l'environnement par l'information, la formation , la sensibilisation et l'éducation en matière d'environnement
- Renforcer les capacités des services chargés de l'environnement, et appuyer les ONG évoluant dans l'environnement ;
- Protéger les sols par des systèmes d'aménagement à effet durable (reboisement, bonification des sols par les engrais organiques, construction de compostières et d'étables-fumières, placement de cordons pierreux sur les flancs dénudés des montagnes etc..)
- Promouvoir les foyers améliorés
- Lutter contre les fours à briques et encourager l'utilisation des briques en terre stabilisée.
- Promouvoir un élevage intensif, et protéger les zones de pâturage ;
- Créer un réseau d'assainissement pour les villes et les zones rurales afin de promouvoir un habitat décent ;
- Doter les Communes urbaines de moyens d'évacuation des déchets vers des dépotoirs aménagés ; et appuyer l'émergence de PME de collectes et de ramassage de ordures ;
- Multiplier les latrines publiques dans les Centres urbains

#### **4.7 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES.**

L'élaboration de la SRP régionale à travers une démarche participative procède déjà du principe de la bonne gouvernance.

Pour consolider et renforcer les bases de réussite de la stratégie, la participation sera étendue à toutes les étapes de sa mise en œuvre : identification et localisation des actions , réalisation et évaluation de l'impact etc.

A cet effet, les mécanismes de participation en place seront consolidés et renforcés. Les Autorités à tous les niveaux seront engagés pour une large transparence dans la gestion des affaires publiques.

Des mesures importantes sont déjà prises par le gouvernement pour faire face aux déficits de ressources (financières, humaines et matérielles) au niveau régional et local. La mise en place du programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) du programme de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI), la rétrocession aux collectivités locales de l'intégralité de l'impôt minimum pour le développement local (IMDL) sont au nombre de ces mesures déjà opérationnelles. Les actions du PACV et du PRCI se traduisent effectivement sur le terrain par l'appui à la consolidation des structures à la base, la mise en place de cadres opérationnels de concertation et le renforcement de capacités des structures.

Pour pérenniser les acquis et responsabiliser progressivement les populations dans la gestion effective des actions de développement, le mécanisme permanent de concertation et de participation mis en place par le gouvernement sera élargi. Les efforts s'articuleront dans la Région de Mamou autour :

- du renforcement des conseils communautaires au niveau de toutes les CRD, et des conseils préfectoraux de développement au niveau de toutes les Préfectures.
- de l'amélioration du degré de participation et d'implication des populations, des ONG, des Associations villageoises pour la formulation des programmes, la gestion et le suivi des affaires communautaires,
- d'une meilleure organisation et implication des Associations de Ressortissants dans la gestion et le suivi des programmes de développement,
- de la mise en place et du renforcement, au niveau préfectoral et CRD, des instances de concertations entre les populations à la base, les administrations et la société civile,
- L'élaboration au niveau régional des outils de programmation et de planification par la méthode participative (élaboration de plans de développement communautaire, suivi et évaluation des programmes d'investissements),

- d'assurer graduellement, et à tous les niveaux (Région, Préfecture, Commune, CRD), un renforcement progressif des capacités managériales des élus afin de les rendre plus aptes à traiter des questions de développement. Le PRCI contribuera à la mise en œuvre de ce programme

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la corruption à tous les niveaux et la moralisation des activités économiques, les formes et les mécanismes de corruption seront cernés et un plan d'action pour une lutte renforcée contre le phénomène sera, à terme élaboré avec l'appui du Comité national de lutte contre la corruption.

Par ailleurs, sur le plan judiciaire, les dysfonctionnements qui continuent à limiter l'efficacité de l'institution judiciaire et qui entraînent des préjudices sur l'activité économique et sur la vie des populations doivent être corrigés pour garantir à tous une justice équitable. Le fléau du vol de bétails dont souffre la Région ne peut trouver de solutions que dans une justice équitable.

Enfin pour une gestion partagée de la stratégie, les débats seront poursuivis à tous les échelons sur la problématique de la pauvreté, les moyens de sa réduction ainsi que sur la responsabilité de chaque acteur (populations, collectivités, société civile, Gouvernement).

## **V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**

La formulation et la mise en œuvre des SRPs régionales procèdent de la volonté du Gouvernement de renforcer la déconcentration de la gestion publique en vue d'une meilleure efficacité des interventions.

Conformément aux dispositions de l'article 163 du décret 961/PRG/SGG du 9 Août 2000, portant révision du Règlement général de la comptabilité publique, le Gouvernement a déjà procédé au transfert du pouvoir d'exécution de la dépense de l'Administration centrale vers les services déconcentrés. La lettre – circulaire n° 321/MEF/CAB du 8 Mai 2001 définit les délégations des crédits à opérer à cet effet. Il s'agit de « l'autorisation donnée aux services déconcentrés de l'Etat, par l'ordonnateur, sur proposition de l'administrateur des crédits, d'effectuer des dépenses dans la limite des crédits alloués pour une période donnée ». Sont concernés par ce transfert les opérations sur biens et services, titre III, certaines de traitement et salaires (titre II), de subvention et transfert (titre IV) et d'investissement (titre V).

La SRP régionale constitue le cadre d'expression des priorités de développement de la région et des moyens de leur réalisation. Sur la base des préoccupations des populations et du potentiel de développement local, les objectifs de la stratégie sont définis, les politiques y afférentes également ainsi que les actions à mener. Le tout est validé par l'ensemble des acteurs à la base (services déconcentrés, collectivités, populations, société civile et partenaires au développement évoluant sur le terrain). De ce fait, le DSRP **régional constitue également le cadre des interventions pour le développement de la région.**

Le processus de mise en œuvre de la SRP régional se caractérise par : l'élaboration et l'exécution des programmes annuels d'activités, le suivi et évaluation et le rôle de la société civile.

### **5. 1 La phase de programmation**

Au niveau préfectoral, sur la base du DSRP régional, les services sectoriels élaborent leurs plans d'actions annuels sous l'autorité du préfet, en étroite collaboration avec les autorités sous-préfectorales, les collectivités à la base et les autres partenaires intervenant sur le terrain. Avant leur transmission au niveau régional, ces plans d'actions font l'objet d'arbitrages et d'approbation au niveau préfectoral.

Au niveau national ou sectoriel, les programmes de développement et les budgets qui les sous-tendent sont élaborés en intégrant ceux adoptés au niveau régional. Les arbitrages budgétaires sont faites sur la base des priorités stratégiques intersectorielles, d'une part, et à l'intérieur du secteur entre axes d'interventions et les enjeux stratégiques au niveau régional, d'autre part.

## **5.2 L'exécution des programmes et projets**

Elle se fait sous l'autorité du Gouverneur de la région. Elle implique des acteurs à tous les niveaux de la pyramide administrative, notamment aux niveaux préfectoral. En étroite collaboration avec les collectivités à la base, les services déconcentrés ou les unités de gestion des projets sont responsables de l'exécution physique et financière des programmes et projets de développement.

Elle relève largement des compétences des autorités régionales et préfectorales. Le transfert des ressources vers les régions et préfectures est assuré soit par délégation de crédits (dépenses sur BND) ou par les institutions financières en place pour les projets sur financement extérieur.

Dans les 2 cas, la passation des marchés publics ainsi que le suivi de l'exécution des activités se font au niveau local. De 2001 à 2002, le seuil de passation des marchés était fixé à un maximum de 100 millions de FG pour les préfectures et de 100 à 300 millions pour les régions. En 2003, ces seuils ont été relevés à 300 millions pour les préfectures et de 300 à 500 millions pour les régions.

## **5.3 Le suivi et évaluation**

Le Groupe thématique Suivi-Evaluation au niveau de chaque région est chargé sur le plan technique de réfléchir sur les contours du système de suivi-évaluation des SRPs et de veiller à leur opérationnalisation. Le nombre des membres de ce Groupe ne devant excéder 12 personnes, peut cependant varier d'une région à une autre. Toutefois, ce groupe composé de représentants des Départements Ministériels au niveau régional, des Partenaires au développement et de la société civile au niveau local, doit être soutenu par un comité de concertation.

Les Groupes Suivi / Evaluation des régions seront nommés sous le vocable de Comités Techniques Régionaux de Suivi-évaluation (CTRSE) qui doivent travailler sous la tutelle du Secrétariat Permanent de Réduction de la Pauvreté.

Le Comité Technique Régional de Suivi-évaluation sera présidé par le Directeur de Cabinet du Gouvernorat et comprendra les responsables régionaux des Ministères des Secteurs Prioritaires, et ceux des Ministères du Plan et de l'Economie et des Finances. La société civile locale sera également représentée dans ce Comité.

Cet organe sera une cellule technique de réflexion sur l'ensemble des questions de suivi / évaluation pour un développement rapide et efficace de la région. Ses conclusions devront aider les responsables régionaux à prendre de meilleures décisions qui contribueraient efficacement à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes à l'intérieur du pays. En plus des procès verbaux de réunion qu'ils devront transmettre au SP du

DSRP, le CTRSE a l'obligation produire un rapport trimestriel qu'il transmettra à celui-ci. Ainsi, le CTRSE fournira aux décideurs régionaux, à ses partenaires et SP du DSRP, d'informations précieuses sur les efforts développement du Gouvernement guinéen et de ses partenaires locaux et étrangers . Le CTRSE se retrouvera trimestriellement.

Le Comité régional de concertation (CRC), présidé par le Gouverneur de région comprend outre les membres du CTRSE, un représentant du Conseil régional de Développement, les Préfets de la région, 2 représentants du secteur privé (Conseil régional du patronat), 2 représentants des ONG, 2 représentants des confessions religieuses, 1 représentant des associations des femmes, 1 représentant des jeunes, 1 représentant des syndicats, 2 représentants de la presse, 1 communicateur traditionnel et 2 représentants des associations et coopératives.

Ceux-ci auront au niveau local, les mêmes attributions que celles du Comité de concertation national. Cet organe joue un rôle d'orientation sur l'ensemble des questions de développement de la région. Ainsi, grâce à ce processus itératif au niveau régional, il sera possible de suivre et d'évaluer régulièrement les progrès réalisés et de consulter les populations sur la pertinence des interventions et des corrections éventuelles à faire. A l'occasion de tenue de ces comités de concertation, un rapport devra être produit et transmis au SP du DSRP. Le CRC se tiendra le mois suivant la réunion du CTRSE.

#### **5.4 Le rôle de la Société civile**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP régionale de Boké, les organisations de la Société civile, notamment les ONG, devraient jouer un rôle considérable. En favorisant une mutation plus rapide des communautés à la base, une responsabilisation accrue de celles-ci sur les questions de développement local et un véritable partenariat avec le Gouvernement, elles contribueront à la création des conditions d'un développement soutenu et durable.

A cet effet, les organisations de la Société civile seront des acteurs à part entière à toutes les instances de concertation sur la gestion du développement local, du niveau régional à celui de la CRD et district. Elles apporteront leurs expériences de terrain dans la conception et l'orientation des politiques de développement local ainsi que dans la définition des outils et approches de mise en œuvre.

Par ailleurs, elles seront des acteurs de la mise en œuvre. A ce titre, elles auront des responsabilités dans :

- les actions d'information, de sensibilisation, d'animation et de formation,

- les actions d'appui-conseil aux collectivités locales afin d'améliorer leur capacité de planification et de mise en œuvre des programmes de développement local,
- le renforcement de l'accès des populations aux services socio-économiques de base, à travers des contributions propres au développement des infrastructures et à leur entretien, à l'amélioration de la qualité des services et à la promotion de leur utilisation,
- l'exécution des projets et programmes d'investissement public, notamment dans le cadre de l'application de la politique de faire faire,
- l'accompagnement des organisations professionnelles dans leur mission de facilitation entre les producteurs, les collectivités, l'Etat et les autres partenaires intervenant dans les différents secteurs.

## **5.5 Stratégie de communication**

Les populations consultées à la base, particulièrement lors des ateliers consacrés à l'élaboration des stratégies régionales de réduction de la pauvreté, avaient recommandé le renforcement des activités de communication au niveau régional. En effet, si le Gouvernement, dans sa volonté d'impliquer activement les populations dans le processus de développement a déjà expérimenté l'approche participative sur des programmes nationaux de développement, c'est la SRP qui a formellement et dynamiquement intégré des plans de communication comme composante fonctionnelle, tant dans son processus d'élaboration que dans sa mise en œuvre.

Le groupe thématique communication et culture crée à cet effet, a réalisé un ensemble d'activités de communication qui ont permis, pour une large mesure, l'appropriation de la SRP par les différentes composantes de la population guinéenne. Il s'est agi notamment d'activités d'organisations et d'animations des ateliers de consultations, de restitution et de validation auprès des populations à la base, de sensibilisation et de vulgarisation de la SRP, de suivi et de gestion de la rétroaction.

La décision du Gouvernement d'accompagner chaque Région administrative à se doter d'une stratégie spécifique adaptée à son potentiel de développement et aux préoccupations de ses populations appelle tout aussi bien à l'identification et à la mise en place d'organes ou de mécanismes régionaux de communication qui correspondent aux canons socioculturels de chaque Région.

C'est pour répondre à un tel besoin que des points focaux vont être mis en place, au niveau régional, préfectoral et communautaire. Un point focal est une personne physique (Homme/Femme) représentant un repère social et jouant le rôle d'interface entre les populations de sa communauté et le Secrétariat Permanent de la SRP en terme de diffusion de l'information sur la mise en œuvre de la SRP, et de gestion de la rétroaction, gestion consistant essentiellement au recueil auprès des populations, de leurs perceptions de la

mise en œuvre de la SRP, et des différentes préoccupations des uns et des autres, générées à cet effet.

Ainsi, la Région Administrative de Mamou disposera d'un point focal régional cinq (5) points focaux préfectoraux, et de 53 points focaux communautaires correspondant au nombre de CRD de la Région. Le point focal régional coordonnera les activités des points focaux préfectoraux. Chaque point focal préfectoral coordonnera les activités des points focaux communautaires de sa Préfecture. Le profil des points focaux, leur rôle respectif et leurs outils techniques de fonctionnement sont détaillés dans le document « Termes de références des points focaux » tenu en annexe.

## **5.6 Le Cadre fiscal à moyen terme**

Le présent cadre fiscal de la Région Administrative de Mamou est ramené à une programmation triennale des recettes fiscales et non fiscales sur la base des recettes de 2003.

Il est la synthèse des projections des recettes des trois Préfectures.

Au niveau de chaque Préfecture, les prévisions de recettes ont été faites en tenant compte d'un accroissement annuel de 3%. Cependant, cet accroissement ne concerne pas le précompte de 10% et la RTS, pour lesquels les paramètres ne sont pas bien maîtrisés au niveau local. Les tableaux sont joints en annexe.

Pour les trois années consécutives (2004 – 2005 et 2006) le total des recettes fiscales de la Région se chiffre à 2 644 089 787 francs guinéens et les recettes non fiscales à 874 884 833 francs guinéens.

La prévision totale est ainsi de **3 518 974 620 francs guinéens** sur les trois ans, conformément au tableau ci-dessous :

Tableau XXXIV : Prévion des recettes

Préfectures	2004	2005	2006	Total
Recettes fiscales				
Mamou	386 559 307	398 156 081	410 100 758	1 194 816 146
Dalaba	146 370 641	153 458 183	157 846 000	457 674 824
Pita	314 544 307	330 271 517	346 782 993	991 598 817
Total des recettes fiscales	847 474 255	881 885 761	914 729 751	2 644 089 787
Recettes non fiscales				
Mamou	134 895 616	147 969 217	152 408 289	435 273 122
Dalaba	51 048 000	52 777 000	57 179 000	161 004 000
Pita	88 376 436	92 795 256	97 435 019	278 607 710
Total des recettes non fiscales	274 320 052	293 542 473	307 022 308	874 884 833
<b>Total Général</b>	<b>1 121 794 307</b>	<b>1 175 430 234</b>	<b>1 221 752 059</b>	<b>3 518 974 620</b>



**ANNEXES :**

- 1. Cadre logique de mise en œuvre de la stratégie**
- 2. Processus itératif**

**Cadre logique de mise en œuvre de la Stratégie.**

Objectif général	Objectifs spécifiques	Stratégies / Activités	Indicateurs		
			2004	2005	2006
Valoriser le potentiel agropastoral en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et accroître les revenus de populations.	1- Accroître la production et la productivité agricole	<p>Amélioration des techniques entrant dans le processus de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de la recherche appliquée dans le cadre d'une politique nationale adaptée aux contextes spécifiques de la Région,</li> <li>- formation et appui à la mise en place d'un système de production, de multiplication et de diffusion de produits agricoles et d'élevage améliorés,</li> <li>- soutien au renforcement de organisations paysannes comme vecteur clefs de promotion et de diffusion des intrants et techniques améliorés de production</li> <li>- soutien à la viabilisation et à la protection des tapades.</li> </ul> <p>Désenclavement des zones de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien des routes nationales qui desservent la Région</li> <li>- réhabilitation et entretien des pistes rurales, avec en priorité, le désenclavement des zones à fortes potentialités de production :</li> </ul> <p>Aménagement des zones cultivables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de l'aménagement des plaines de Timbi (Pita) et de Soumbalako (Mamou),</li> <li>- aménagement des plaines du sud-est (Ditinn-kankalabé), et des plaines de Ouré-Kaba (Mamou).</li> </ul>			

Objectif général	Objectifs spécifiques	Stratégies / Activités	Indicateurs		
			2004	2005	2006
Améliorer l'accès aux services sociaux de base.	3- Améliorer la santé de la population.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- extension de la couverture géographique</li> <li>- rénovation d'un Dispensaire à Dalaba (kébaly)</li> <li>- Construction et équipement de 123 postes de santé dont 53 à Mamou, <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 à Dalaba et</li> <li>- 52 à Pita</li> </ul> </li> <li>- Amélioration de la qualité des prestations</li> <li>- renforcement des effectifs du personnel sanitaire</li> <li>- consolidation du paquet minimum d'activités</li> <li>- amélioration des capacités financières des structures du secteur</li> <li>- renforcement de la participation communautaire dans la gestion, le suivi, et l'évaluation des services de santé.</li> </ul>	1 41	41	41

Objectif général	Objectifs spécifiques	Stratégies / Activités	Indicateurs		
			2004	2005	2006
	4- Réduire l'incidence du SIDA sur la santé de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement et opérationnalisation des structures et des moyens de lutte contre le SIDA</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions de lutte contre le VIH / SIDA, au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral .</li> </ul>			
	5 - Améliorer l'accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la réalisation des forages et points d'eau améliorés dont :</li> <li>- 823 à Mamou</li> <li>261 à Dalaba</li> <li>- Extension des réseaux d'adduction d'eau des 3 Préfectures</li> <li>-</li> </ul>	270 87	271 87	282 87

Objectif général	Objectifs spécifiques	Stratégies / Activités	Indicateurs		
			2004	2005	2006
Améliorer l'accès aux infrastructures de base.	6-Améliorer l'accès aux infrastructures de Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bitumage de la RN26 Linsan-Dalaba-Tougué</li> <li>- Bitumage de la RN6 Labé-Koundara Sénégal(270 km)</li> <li>- Réhabilitation de Labé-Noussy-Kankalabé-Dalaba</li> <li>- Réhabilitation de Mamou-Porédaka-Ditinn-Kankalabé</li> </ul>			
	7 - Améliorer l'accès à l'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la capacité d'approvisionnement des centres urbains de Mamou, Dalaba et Pita</li> <li>- Approvisionnement des CRD de la périphérie de ces centres urbains et des sous-préfectures traversées par la ligne de haute tension.</li> <li>- Promotion de l'électrification rurale</li> <li>- Electrification des CRD de Timbi-Touni, Sintaly, Bantighel et bourouval Tappé.</li> <li>- Construction de la micro-centrale de Ditinn(5MV)</li> </ul>			4 1

Objectif général	Objectifs spécifiques	Stratégies / Activités	Indicateurs		
			2004	2005	2006
Améliorer la Protection de l'environnement , la gouvernance et le renforcement des capacités.	8-Protéger l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reboisement des têtes de sources</li> <li>- Reboisement des bassins versants</li> <li>- Protéger les forêts classées et les forêts galeries</li> <li>- Lutter contre les feux de brousse</li> <li>- Promouvoir les foyers améliorés</li> <li>- Vulgariser les presses à briques</li> </ul>			
	9- Améliorer la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la participation des ONG</li> <li>- Renforcer les Associations villageoises</li> <li>- Formation des élus</li> <li>- Renforcement au niveau sous-préfecture et CRD des instances de concertation</li> <li>- Sensibilisation à la lutte contre la corruption</li> <li>- Renforcement des capacités des justices de paix.</li> </ul>			

**LE PROCESSUS ITERATIF**

## **A. TERMES DE REFERENCE DES POINTS FOCaux**

### **I. Contexte et Justification**

L'atelier de mise en œuvre du DSRP et les ateliers régionaux d'août - septembre 2002 relatifs à l'élaboration des stratégies régionales de réduction de la pauvreté avaient vivement recommandé la poursuite et le renforcement des actions de communication en direction tant des populations que des responsables locaux, afin de susciter leur adhésion et leur implication effective à la mise en œuvre de la SRP.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place, à l'intérieur du territoire National et dans les secteurs prioritaires, des points focaux.

### **II. Le profil des points focaux**

#### **2.1 Définition**

Un *point focal* est une personne physique (homme/femme) ou une structure représentant un repère social et jouant le rôle d'interface entre le Secrétariat Permanent de la SRP et les Départements Ministériels d'une part et entre le Secrétariat Permanent de la SRP et les communautés locales, d'autre part, dans le processus de communication relatif à la mise en œuvre de la SRP.

#### **2.2 Critères de choix des points focaux**

Les critères suivants devraient présider au choix des points focaux :

- Crédibilité/audience auprès des populations ;
- Connaissance approfondie du contexte d'intervention ;
- Maîtrise des langues du terroir ;
- Posséder un certain niveau d'instruction (lettré ou semi-lettré) permettant d'interpréter et de vulgariser les concepts de développement économique et social
- Disponibilité, à tout moment, pour les activités de communication ;
- Maîtrise des techniques de communication interpersonnelle ;

#### **2.3 Structure organisationnelle et mode de fonctionnement**

Les points focaux sont organisés suivant deux types de structures :

##### **2.3.1 Structure verticale**

Toutes les huit régions administratives doivent disposer chacune, d'un point focal devant jouer le rôle de *Coordonnateur Régional* des activités de la SRP. Dans les régions qui abritent des radios rurales, il serait souhaitable que le Chef de station assume cette fonction. Là où elles n'existent pas un cadre choisi, en fonction des critères établis, assumerait cette fonction. Ainsi le

Coordonnateur Régional gèrera l'ensemble des activités relevant des *Coordonnateurs Préfectoraux* qui, à leurs tours superviseront le travail des *points focaux des communautés rurales* exerçant dans les 303 CRD du pays.

### **2.3.2 Structure horizontale**

Les activités de communication doivent être organisées de façon systématique dans et en direction des secteurs prioritaires pour s'assurer, qu'à leur niveau, les préoccupations exprimées par les populations, à travers la SRP, sont prises en compte de la meilleure façon. Ces activités permettront de créer les synergies indispensables au caractère itératif de la Stratégie. Ce rôle est dévolu aux *Unités de communication* qui devront être installées dans les différents secteurs prioritaires.

## **III. Le mandat des points focaux**

### **3.1 Les points focaux décentralisés**

De façon plus spécifique, les points focaux décentralisés devraient assurer les rôles suivants:

- *Agents d'animation* des structures locales de mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SRP ;
- *Encadreurs et/ou conseillers* dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement local ;
- *Interfaces* appelés à mener des activités d'IEC à l'endroit d'entités locales, publiques ou privées, au niveau desquelles sévissent les formes de pauvreté ;
- *Facilitateurs* de la communication, modérateurs de séances populaires, appelés à promouvoir au niveau local la participation de la société civile et des populations à la base au processus itératif, au financement et à la réalisation sur le terrain des activités de lutte contre la pauvreté ;
- Gestionnaires du processus de la rétroaction dans leur zone d'intervention.

### **3.2 Les unités de communication (UC)**

La mission fondamentale de l'unité de communication sera d'accompagner la mise en œuvre de la SRP, par l'organisation et la conduite d'activités de communication, propres à en faciliter la compréhension et à favoriser la rétroaction. L'unité de communication, fenêtre ouverte sur le secteur prioritaire, permettra, par ailleurs, de créer une interaction dynamique avec la Cellule de Communication du Secrétariat Permanent de la SRP.



## **B. Le processus itératif/Démarche d'intervention des points focaux**

### **1 L'approche des points focaux décentralisés**

#### **1.1 Rôle du point focal régional (PFR)**

- Concevoir un programme de suivi avec l'ensemble des points focaux préfectoraux relevant de sa juridiction ;
- Mobiliser et gérer la documentation provenant du Secrétariat permanent de la SRP aux fins de l'exécution des campagnes de sensibilisation ;
- Collaborer avec les chefs de programmes des radios locales notamment dans la conception et la diffusion des émissions destinées aux populations locales. À cet égard, il doit s'assurer que les dites émissions sont en adéquation avec les objectifs visés par la SRP et répondent aux attentes, préoccupations et priorités exprimées lors des ateliers d'élaboration des stratégies régionales de réduction de la pauvreté.
- Contrôler à l'échelle de chaque préfecture, la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation, à partir des rapports émanant des points focaux préfectoraux et des visites ponctuelles réalisées à la fin de chaque **trimestre**, dans les CRD ;
- Mobiliser et acheminer au Secrétariat Permanent de la SRP, toutes les informations relatives à la rétroaction recueillies par les points focaux préfectoraux ;
- Collaborer avec l'équipe chargée de l'évaluation, tout le long du processus d'évaluation des campagnes de sensibilisation organisées niveau des préfectures relevant de sa juridiction.

#### **1.2 Rôle des points focaux préfectoraux (PFP)**

- Collaborer avec le point focal régional pour la conception d'un programme de sensibilisation dans la zone ;
- Recueillir les informations sur les réalisations des secteurs prioritaires (éducation, santé, justice, affaires sociales, urbanisme et habitat, développement rural, AGIR, SNAPE) dans le cadre de la mise en œuvre. De telles informations seront utiles à la rétroaction et l'élaboration de divers supports de communication ( bulletin SRP, dépliants, émissions radio, alimentation du site web, glossaires économique etc.).

- Collaborer avec les agents des radios rurales dans la collecte de l'information(choix des personnes ressources, de la thématique et des sites adéquats) à l'échelle de la CRD destinée aux populations locales ;
- Collaborer avec les cercles d'écoute et diverses audiences dans la gestion de la rétroaction ;
- Mobiliser et acheminer au point focal régional toutes les informations relatives à la rétroaction recueillies dans sa zone d'intervention ;
- Collaborer avec l'équipe chargée de l'*évaluation*, tout le long du processus du suivi-évaluation des campagnes de sensibilisation au niveau des CRD relevant de sa juridiction ;

### 1.3 Rôle du point focal communautaire (PFC)

Dans la mise en œuvre de la SRP, une part importante du programme de sensibilisation reviendra au point focal communautaire (PFC) qui travaillera à l'échelle de chaque CRD. Il aura pour tâches principales de réaliser des *animations communautaires*, de manager *l'intervention des acteurs locaux* dans la vulgarisation des messages du DSRP, de recueillir et de transmettre les avis des populations sur la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation au point focal préfectoral.

#### a) Les animateurs communautaires

Ils organiseront, une fois **tous les deux mois** (soit 6 fois par an), des animations regroupant un échantillon de la population des districts relevant de sa juridiction pour expliquer la philosophie du SRP, l'origine des fonds destinés aux réalisations entrant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, tout en prenant soins de mentionner, à l'aide d'un **matériel didactique**, quelques exemples de réalisations concrètes (construction des écoles, postes ou centres de santé, forages et routes etc.) dans ce cadre. Ces animations devraient également permettre aux populations concernées, d'entreprendre des solutions endogènes susceptibles de juguler le phénomène de pauvreté dans leurs localités.

Les séances d'animation programmées tiendront largement compte du temps de disponibilité des paysans. A l'occasion de chaque séance d'animation, le point focal souhaitera la bienvenue à tous les participants. Il veillera à ce que chacun d'eux, s'installe confortablement pour suivre correctement le déroulement de l'animation. Il répartira les participants en petits groupes (10 personnes au maximum) avec un responsable de groupe et installera chaque groupe à une certaine distance des autres pour qu'ils ne se gênent pas dans les discussions. En fin, il demandera à chaque groupe de choisir celui qui sera le rapporteur du groupe pour la mise en commun.

Par la suite, il donnera immédiatement la parole aux participants tout en évitant une monopolisation de la parole par une ou deux personnes : chef de village, leaders communautaires etc. En faisant des sous-groupes par catégories de personnes, il permet à des catégories: femmes, jeunes, vieux, de dire ce qu'elles pensent, de donner leur avis sans crainte de représailles par la suite. En effet, le rapporteur du groupe ne parle pas en son nom personnel, mais au nom du groupe. Ainsi, la vision des situations sera ainsi plus vraie, plus globale et les discussions qui suivront plus riches en idées, réflexions, échanges.

Au cours des discussions, le point focal pourra relancer une série de questions de consolidation pour vérifier le degré de compréhension des participants.

- Depuis qu'on a commencé à parler de la lutte contre la pauvreté, jusqu'à aujourd'hui quels changements sont intervenus dans notre village ?
- D'où viennent tous ces changements ?
- Quelle part revient à l'état ?
- Quel a été le niveau de notre contribution ?
- Nous les habitants de ce village est-ce que nous y sommes pour quelque chose ?
- Est-ce que ces changements sont bons ou mauvais pour nous ?
- S'ils sont bons, pourquoi ?
- S'ils sont mauvais, pourquoi ?
- Qu'est-ce que ces changements amènent pour nous les habitants du village ?
- Est-ce que nous sommes contents de la situation actuelle ?
- Si ces changements continuent dans le même sens qu'est-ce qui va arriver ?
- Comment sera notre village demain ?
- Quelles sont les actions que nous pouvons mener tout de suite chacun individuellement ? Comment ?
- tous ensemble ? Comment ?
- Quelles actions nous pouvons mener plus tard ?

L'ensemble de ces questions permettront de mieux connaître les initiatives des populations en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté, en partant des contraintes et réalités locales.

Le point focal communautaire devra consigner les **idées découlant du consensus** qui se dégagent de chacune des séances d'animation dans un registre pour les fins de l'évaluation.

Il est souhaitable que les animations communautaires soient suivies sur le terrain (ensemble des districts composant la CRD), par des séances de vulgarisation réalisées par les audiences tertiaires (élus locaux, représentants des services décentralisés de l'Etat), secondaires (confessions religieuses, notabilités, opérateurs économiques, enseignants, leaders

d'opinion, griots). Ces dernières, vues comme des communicateurs traditionnels, pourront restituer les idées maîtresses issues des animations au reste de la population (audiences primaires), qui n'a pas pu prendre part aux animations pour une raison ou pour une autre. Il faut signaler que les audiences tertiaires et secondaires prendront une part importante dans la conduite des animations communautaires.

## **b) Les cercles d'écoute**

Afin de faciliter la vulgarisation des messages diffusés par les stations de radios rurales, ainsi que du recueil de la rétroaction, la mise sur pied des cercles d'écoute apparaît comme une nécessité à l'échelle des CRD.

Un cercle d'écoute est une structure composée de membres cooptés au sein de la société civile pour jouer le rôle *d'interface* entre une radio de proximité et les populations locales. Chaque cercle d'écoute est un bureau hétérogène composé de 10 personnes (représentants des élus locaux, de l'administration, leaders d'opinion, mouvements de jeunesse, groupements féminins etc.). *La disponibilité des membres, la capacité de pouvoir décoder, comprendre et interpréter un message et la résidence dans une zone accessible à la radio* sont, entre autres, les critères qui président au choix des membres du *cercle d'écoute*.

Les *cercles d'écoute* ont pour mandat de:

- Procéder à une large sensibilisation de la population de leurs localités respectives sur la nécessité de leurs implications dans la campagne de vulgarisation de la mise en œuvre de la SRP ;
- User des méthodes de communication traditionnelle inhérentes au milieu rural afin susciter une prédisposition des populations à suivre les émissions produites par la radio rurale. Sur ce point précis, les cercles devraient, le cas échéant enregistrer les émissions diffusées par les stations de radio rurale afin de les auditionner, à la faveur des animations communautaires, dans les localités représentant une zone d'ombre pour la couverture radiophonique ;
- Recenser, les avis, interrogations, observations des populations par rapport aux émissions diffusées par la radio locale. Ces réactions doivent être consignées dans un registre par le secrétaire du bureau et acheminées au point focal communautaire ;
- Recueillir les attentes et préoccupations des populations en vue d'une amélioration éventuelle du contenu des émissions. Il s'agit là d'un **exercice itératif** permettant de faire des réajustements dans le contenu des émissions proposées tout en restant, bien entendu, dans la logique et la philosophie de la SRP;

- Enregistrer les émissions diffusées et procéder à des séances collectives d'écoute suivies de débats sur les questions abordées, les interrogations subséquentes et les comportements (en terme de savoir faire) attendus auprès de la population pour résoudre les problématiques posées.

## **2 L'approche des Unités de communication**

Les Unités de Communication des secteurs prioritaires sont chargées de :

- Promouvoir de meilleures relations, par une circulation de l'information, entre les services internes du secteur d'une part, et entre le secteur et les acteurs extérieurs (Ministères, Institutions républicaine, partenaires au développement, organisations de la société civile etc..) d'autre part ;
- Susciter l'intérêt de l'opinion nationale et extérieure sur la politique nationale dans le domaine d'activités du secteur, par une campagne d'information soutenue ;
- S'assurer du respect des priorités inscrites dans la SRP ;
- Favoriser, à l'intérieur du secteur, un débat économique permanent autour des enjeux de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ainsi que de sa mise en œuvre ;
- Assurer la collecte et la mise à disposition des services du secteur et des partenaires, d'une documentation, notamment sur la mise en œuvre de la SRP, favorisant une meilleure connaissance des interventions du secteur ;
- Assurer la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme vecteurs de l'information ;
- Collecter les informations produites par tous les services, de la base au sommet en vue de leur traitement et de leur diffusion y compris en direction du SP/SRP ;
- Produire un rapport bimensuel sur le niveau d'avancement de la mise en œuvre de la SRP dans le secteur
- Assurer l'archivage et la préservation des documents relatifs à la mise en œuvre de la SRP.

## **2. L'équipe chargée du suivi évaluation**

Au terme de l'exécution du programme de sensibilisation, une équipe mandatée par le SP/SRP procédera à l'analyse de l'ensemble du déroulement

du processus de mise en œuvre de la SRP. Des termes de référence seront produits par le SP /SRP pour les fins de l'évaluation.

### Chronogramme des activités des points focaux

<b>Structures</b>	<b>Taches à accomplir</b>	<b>Périodicité d'exécution</b>
SP /SRP	<p>Produit la documentation nécessaire pour les autres structures</p> <p>Traite les informations acheminées par les points focaux régionaux</p> <p>Programme et valide l'évaluation de la campagne</p>	Activité continue
Point focal régional ( <b>PFR</b> )	<p>Supervise le suivi des activités des points focaux préfectoraux.</p> <p>Collabore avec l'équipe chargée de l'évaluation</p>	6 fois/an
Point focal préfectoral ( <b>PFP</b> )	<p>Supervise le suivi des activités des points focaux communautaires</p> <p>Collabore avec l'équipe chargée de l'évaluation</p>	6 fois/an
Point focal Communautaire (PFC)	<p>Supervise les animations communautaires</p> <p>Collabore avec la radio rurale pour la collecte de l'information</p> <p>Contrôle les activités des cercles d'écoute</p> <p>Se rendre dans leurs localités et noter les réalisations en cours et les impacts attendus dans les secteurs prioritaires.</p> <p>Visiter un échantillon de réalisations sur le terrain (forages, écoles, centre de santé, pistes rurales.)</p> <p>S'entretenir avec les populations bénéficiaires et recueillir leurs sentiments sur les réalisations et leurs impacts sur elles</p>	<p>6 fois/an</p> <p>Activité continue</p> <p>Activité continue</p> <p>Fin du trimestre</p> <p>Fin du trimestre</p> <p>Fin du trimestre</p>

	<p>Distribuer les journaux dans leurs localités</p> <p>Collabore avec l'équipe chargée de l'évaluation</p>	Fin campagne
Cercles d'écoute	<p>Participent aux animations communautaires</p> <p>Recueillent les préoccupations des populations sur la campagne radiophonique</p> <p>Communiquent ces informations au PFC</p> <p>Collabore avec l'équipe chargée de l'évaluation</p>	<p>Activité continue</p> <p>Activité continue</p> <p>Fin trimestre</p> <p>Fin campagne</p>
Les unités de communication (UC)	<p>-Collecte de la documentation sur la mise en œuvre de la SRP en direction des services du secteur et des partenaires ;</p> <p>-Collecte des informations produites par tous les services, de la base au sommet pour des fins de traitement et de diffusion ;</p> <p>-Archivage et la préservation des documents relatifs à la mise en œuvre de la SRP.</p>	<p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p>